

# Table des matières

## RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT

	<i>Pages</i>	
<b>Résumé</b>	5	
<b>Compte administratif</b>	8	
<b>Evolution des charges et des revenus</b>	9	
<b>Vue d'ensemble</b>	11	
Compte de fonctionnement		
Charges de personnel	19	
Biens, services et marchandises	20	
Coût global de l'informatique	21	
Intérêts passifs	22	
Amortissements	25	
Parts et contributions sans affectation	26	
Dédommagements à des collectivités publiques	27	
Subventions accordées	28	
Subventions redistribuées	30	
Opérations internes	31	
Recettes fiscales	33	
Revenus des biens	36	
Contributions	37	
Part à des recettes fédérales sans affectation	38	
Dédommagements de collectivités publiques	39	
Subventions acquises	40	
Classification fonctionnelle	41	
<b>Compte des investissements</b>		
Résultats	43	
Récapitulation des investissements par département et par objet	46	
Récapitulation des amortissements par département et par objet	47	
Engagements	48	
<b>Crédits supplémentaires et complémentaires</b>	49	
<b>Dépassements de crédits</b>	53	
<b>Bilan</b>		
Actif	55	
Passif	57	
<b>Fonds administrés par l'Etat</b>		
Fonds appartenant à l'Etat	60	
Fonds gérés par l'Etat	60	
<b>Conclusions</b>	61	
<b>Décret</b>	63	
<b>Annexes</b>		
1	Explications sur les variations des recettes fiscales	64
2	Actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales	65
3	Valeurs limites selon le frein à l'endettement	66
4	Effectif du personnel	67
5	Comptes 2009 de l'Université	68
6	Evaluation du résultat probable des comptes 2002-2009	72
7	Mesures urgentes selon l'arrêté du 26 août 2009	73

# COMPTES DÉTAILLÉS

Pages

## Compte de fonctionnement

### Autorités et Chancellerie d'Etat

Grand Conseil	76
Conseil d'Etat	76
Chancellerie d'Etat, secrétariat	76
Service du Grand Conseil	78
Service du matériel et des imprimés	78
Contrôle cantonal des finances	80

### DJSF - Justice, sécurité et finances

Secrétariat général	82
Office d'organisation	82
Politique familiale et égalité	82
Service de la justice	82
Tribunal cantonal	84
Tribunaux de districts	86
Tribunal fiscal	86
Autorités de conciliation	86
Ministère public	86
Juges d'instruction	88
Service pénitentiaire	88
Prison préventive, La Chaux-de-Fonds	90
EEP Bellevue, Gorgier	90
EEP La Ronde	92
Service pénitentiaire	92
Service de probation	94
Police neuchâteloise	94
Ecole régionale d'aspirant police	96
Service sécurité civile et militaire	98
Service financier	100
Service des contributions	102
Service juridique	104
Service des ressources humaines	104
Serv. inform. de l'entité neuchâteloise	106
SIEN - Entité neuchâteloise	106
Administration de la caisse de pensions	108
Gérance des immeubles	108
Service des communes	110

### DSAS - Santé et affaires sociales

Secrétariat général	112
Service de la santé publique	112
Aide hospitalière	114
Établissements pour personnes âgées	114
Service médico-psychol. pour enf. et ado.	114
Hôpital psychiatrique de Perreux	114
Service de l'action sociale	116
Office des bourses	118
Office cantonal de l'assurance-maladie	118
Service des mineurs et des tutelles	120
Service des établissements spécialisés	120

**DGT - Gestion du territoire**

Secrétariat général	124
Office des transports	124
Office du logement	126
Service des ponts et chaussées	126
Ponts et chaussées, entr. et corr. routes	128
Ponts et chaussées, économie des eaux	128
Service des ponts et chaussées	130
Service de protection de l'environnement	132
Service de l'énergie	134
Service de l'aménagement du territoire	134
Service géomatique et registre foncier	136
Service de la faune, forêts et nature	136
Service des bâtiments	140
Entretien et exploitation des bâtiments	140
Service des automobiles et navigation	142

**DEC - Economie**

Secrétariat général	146
Service de l'économie	146
Serv. et offices poursuites et faillites	148
Office du registre du commerce	148
Evologia	148
Service de l'emploi	150
Service d'inspection et santé au travail	152
Centre Ne d'intégration professionnelle	154
AVS/AI	156
Service de l'agriculture	156
Service consommation et aff. vétérinaires	158
Service des migrations	160
Service de la cohésion multiculturelle	162

**DECS - Education, culture et sports**

Secrétariat général	164
Constructions scolaires	164
Centre acc. & prév. pr prof. ets scol.	164
Service orient. scol. et professionnelle	166
Service de l'enseignement obligatoire	166
Office de l'enseignement spécialisé	168
Bureau de l'informatique scolaire	170
Centre de psychomotricité	170
Service formation professionnelle et lycées	172
Lycée Denis-de-Rougemont	174
Lycée Blaise-Cendrars	174
Lycée Blaise-Cendrars – projets	176
Lycée Jean-Piaget	176
Lycée Jean-Piaget – projets	178
CPMB, Centre form. prof. métiers bât.	180
CPMB – projets	182
CPLN, Centre form. prof. Littoral	182
CPLN – projets	184
CIFOM, Centre form. prof. Montagnes	186
CIFOM – projets	188
Service des hautes écoles et recherche	188
Formation HES	190
Université	190
Cité universitaire	190
Service des sports	192
Camps de sports	192
Jeunesse et sport	192
Service des affaires culturelles	194
Conservatoire neuchâtelois, sct amateurs	194
Conservatoire, filières professionnelles	196
Office de protection monuments et sites	196
Office d'archéologie	198
Parc et musée d'archéologie	198
Archéologie, fouilles A5	200
Office des archives	200

	<b>Fonds appartenant à l'Etat</b>	
	Fonds des sapeurs-pompiers	204
	Fonds de la protection civile régionale	204
	Fonds d'aide aux communes	206
	Fonds pour réformes structures Etat	206
	Fonds pour réformes structures Communes	206
	Fonds encouragement études & form. prof.	206
	Fonds d'aide au logement	208
	Fonds des routes communales	208
	Fonds cantonal de l'énergie	208
	Fonds d'aménagement du territoire	210
	Fonds forestier de réserve	210
	Fonds de la conservation de la forêt	212
	Fonds des mensurations officielles	212
	Fonds des eaux	214
	Fonds pour l'intégration professionnelle	214
	Fonds formation et intégration jeunes	214
	Fonds de promotion de l'économie	216
	Fonds d'aide aux régions de montagne	216
	Fonds politique régionale	218
	Fonds viticole	218
	Fonds des sports	220
	Fonds encouragement culture et art	220
	Fonds encouragement cinématographique	220
<b>Fortune des fonds appartenant à l'Etat</b>		<b>222</b>
<b>Compte des investissements</b>	Vue d'ensemble	223
	Crédits d'engagement ouverts	224
	Crédits d'engagement terminés	232
	Crédits d'engagement à solliciter	235
<b>Bilan</b>	Actif	238
	Passif	239
	Détail du bilan	240
<b>Service de la dette</b>		<b>246</b>
	<b>PRÉSENTATION STATISTIQUE</b>	
<b>Compte de fonctionnement</b>	Charges par nature et par départements	248
	Revenus par nature et par départements	250
	Charges par nature et par années	252
	Revenus par nature et par années	253
	Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle	254

**N.B. Les éventuelles différences par rapport au calcul des totaux dans les divers tableaux sont dues aux arrondis**

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons les comptes de l'Etat pour l'année 2009.

## Résumé

*L'exercice 2009 boucle avec un déficit du compte de fonctionnement de 32,4 millions de francs et des dépenses nettes d'investissements de 49,8 millions de francs. Le déficit représente ainsi 1,85% des revenus déterminants, la limite autorisée par le frein à l'endettement étant de 2%. Le degré d'autofinancement se monte à 97,4% et est supérieur au minimum autorisé de 70%.*

*Le budget 2009 prévoyait un déficit du compte de fonctionnement de 30,2 millions et des investissements nets de 72,3 millions de francs. L'écart du compte de fonctionnement est donc de 2,2 millions de francs alors que les investissements nets ont été de 22,5 millions de francs inférieurs au budget.*

*Ces résultats incluent des dotations supplémentaires de 17 millions de francs. Le canton doit encore affronter une situation conjoncturelle extrêmement difficile. Le chômage actuellement élevé se traduira inmanquablement par une augmentation des personnes en fin de droit dont la charge reviendra au canton. Par ailleurs, le Conseil d'Etat est convaincu que le canton doit, malgré la crise, débiter son redéploiement économique. Cet objectif est caractérisé par des projets majeurs tels que la réalisation du pôle de la microtechnique et de son bâtiment qui permettra d'abriter les chaires de l'EPFL. De tels projets auront un impact lourd sur les finances de l'Etat qui devra assurer une certaine capacité d'autofinancement. Fort de ces constats, le Conseil d'Etat propose les dotations supplémentaires suivantes:*

- *Bonification supplémentaire de 3,5 millions de francs au fonds d'intégration professionnelle, ce qui portera la fortune prévisible à fin 2010 à environ 8 millions de francs et doit permettre au canton de faire face à ses obligations en 2011;*
- *Bonification supplémentaire de 1,5 million de francs au fonds de promotion économique pour intensifier les mesures de soutien aux entreprises. La fortune prévisible à fin 2010, sous réserve de besoins supplémentaires en 2010 déjà, est ainsi portée à 7,6 millions de francs;*
- *Création d'une réserve d'investissement de 12 millions de francs pour le redéploiement économique du canton permettant notamment le financement des premiers travaux relatifs au bâtiment de la microtechnique ou celui d'autres projets d'intérêt majeur pour le canton.*

*Sans ces dotations, le déficit du compte de fonctionnement aurait été de 15,3 millions de francs et donc meilleur que le budget. Par rapport à la seconde évaluation, le déficit s'est réduit de 56,6 à 15,3 millions de francs, soit une amélioration de 41,3 millions de francs ou 73%. L'écart important s'explique par trois facteurs principaux:*

- *Dans le domaine des subsides d'assurance-maladie, d'une part, les besoins ont été inférieurs au montant budgété (-3,9 millions). D'autre part, le montant porté au contentieux s'est avéré inférieur aux prévisions (-2,7 millions) et les moyens pour recouvrer des créances portent leurs fruits. Les recettes y relatives ont été de 1,9 million de francs supérieures aux prévisions;*
- *En matière de fiscalité, l'impôt sur les personnes morales a été meilleur qu'estimé en septembre (+14,3 millions) mais a été partiellement compensé par une baisse de l'impôt sur les personnes physiques (-7,7 millions). A cet écart net de 6,6 millions de francs s'ajoute le résultat meilleur de l'impôt anticipé (+2,9 millions) et de l'impôt à la source (+3,2 millions);*

- *Finally, the subsidy due by the State to the University was 7.7 million francs, lower than the forecasts and the amounts allocated by the other cantons, on the contrary, were higher (+4.3 million).*

*These results better than expected allowed for a slight surplus of financing of 1.1 million francs. For reminder, the supplementary grants have no effect on the need for financing. Taking into account the budget which forecasted a shortage of financing of about 48 million francs, the debt at the end of December 2009 had increased by 40 million to 1'355 million francs. Thanks to the surplus of financing, the State has finally been able to regularize the situation since this surplus has allowed for the repayment of a loan of 100 million francs due in January 2010 without having to take out a new loan. According to the 2010 budgetary forecasts, this situation is only temporary and the State will have to resort to a new loan in 2010.*

*The gross operating charges have risen to 1'912.9 million francs, which is a gap of 19.7 million francs compared to the budget which forecasted gross charges of 1'893.2 million francs. However, by eliminating the supplementary grants, the gross charges amount to 1'895.9 million francs and the gap is reduced to 2.7 million francs or 0.1%. In other words, the charges have been well controlled, even if differences exist in the different charge groups. The personnel charges and the program of anticipated retirements have worked well. On the other hand, notably because of the impact of the conjuncture on social expenses, the subsidies have exceeded the budget by 7.5 million francs. This increase has been offset by passive interests of 5.9 million francs below the budget, thanks to the very favorable interest rates for borrowers on the financial markets.*

*The gross operating revenues have reached 1'880.5 million francs, which is a positive gap of 17.5 million francs or 0.9% compared to the budget forecast of 1'863 million francs. This gap is essentially due to the legal contribution of municipalities to material aid charges as well as to the dissolution of transitory items in the field of specialized establishments which had been overvalued. In general, the tax revenues have fallen. Thus, the tax on persons has fallen to 107.5 million francs against 118 million francs forecasted in the budget. For information, the 2008 accounts had reached the record of 122.6 million francs. The reduction compared to 2008 is therefore 12.3% and reflects a rapid adaptation of the 2009 brackets by companies, even if the 2008 balance sheets have attenuated the fall. On the side of natural persons, the tax collection has reported 751 million francs against 761 million francs forecasted in the 2009 budget and 748.8 million francs in the 2008 accounts. After deduction of the tax at source, the tax on natural persons has fallen for the first time in the history of the canton, a fall compared to the previous year. In fact, without the tax at source, the amount of the tax on natural persons is 715.3 million francs in 2009 against 716.1 million francs in 2008. This demonstrates the severity of the crisis in the canton and its effect on the revenue of households.*

*The net investments amount to 49.8 million francs instead of 72.3 million francs forecasted in the budget. This difference of 22.5 million francs is worrying. The substance of the cantonal patrimony is not being renewed. The recurrent economy measures have had a "brake" effect on the value-added expenses, notably on investments, IT or the engagement of resources necessary for the realization of projects. Despite the tightness of investments, it is difficult to reallocate resources from one project to another in progress. Certain reports had been forecasted but given the foreseeable deficit of the operating account, the Council of State has renounced these reports, leaving a margin of manoeuvre for the financing shortage. The degree of self-financing has risen to 97.4% (i.e. supplementary grants), which is higher than the 70% minimum authorized.*

*A la lecture du présent rapport, vous constaterez que la plupart des graphiques, tableaux et indicateurs statistiques n'y figurent plus. En effet, pour la première fois, ces éléments font l'objet d'une publication séparée qui sera éditée à fin mars 2010. Elle regroupera les habituels indicateurs de santé financière, mais permettra aussi des comparaisons intercantionales. Elle intégrera la statistique financière communale et renverra à un lien Internet et une carte géographique, qui permettront à tous les intéressés de comparer cantons et communes et d'étayer leurs recherches.*

# Compte administratif

## COMPTE ADMINISTRATIF

(Comptes de fonctionnement et des investissements)

<i>Comptes 2009</i>			<i>Budget 2009</i>	<i>Comptes 2008</i>
<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>			
<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>		<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>				
1'912'864'792.87		Total des charges	1'893'171'200	1'894'938'923.67
	1'880'462'445.81	Total des revenus	1'862'982'800	1'908'937'956.92
	32'402'347.06	Excédent de charges	30'188'400	
		Excédent de revenus		13'999'033.25
<i>Compte des investissements</i>				
92'254'198.05		Total des dépenses	136'053'900	141'335'041.34
	42'422'239.74	Total des recettes	63'708'500	50'236'567.60
	49'831'958.31	Investissements nets	72'345'400	91'098'473.74
<i>Financement</i>				
49'831'958.31		Investissements nets	72'345'400	91'098'473.74
	80'933'364.56	Amortissements		
		- du patrimoine administratif	82'641'500	85'034'558.00
		- du découvert		
		Compte de fonctionnement		
		- excédent de revenus		13'999'033.25
32'402'347.06		- excédent de charges	30'188'400	
		Mouvements avec les		
		financements spéciaux		
	27'371'844.00	- attributions	1'660'100	42'417'131.39
25'008'637.14		- prélèvements	29'722'600	25'392'340.31
	1'062'266.05	Excédent de financement		24'959'908.59
		Insuffisance de financement	47'954'800	
<i>Variation de la fortune nette</i>				
	1'062'266.05	Excédent de financement		24'959'908.59
		Insuffisance de financement	47'954'800	
150'727'448.30		Report au bilan (passifs)	148'010'100	177'688'256.99
	117'262'835.19	Report au bilan (actifs)	165'776'500	166'727'381.65
		Diminution du découvert		13'999'033.25
	32'402'347.06	Accroissement du découvert	30'188'400	

# Evolution des charges et des revenus

Les tableaux ci-après donnent une vue d'ensemble de l'évolution des charges et des revenus, selon leur nature et selon les départements.

## CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

(En millions de francs)

	Comptes	Budget	Comptes	Différence entre		Différence entre	
	2009	2009	2008	comptes 2009 et budget 2009		comptes 2009 et comptes 2008	
	Somme	Somme	Somme	Somme	%	Somme	%
<i>Charges</i>							
Charges de personnel	419.2	421.3	438.8	-2.1	-0.5	-19.6	-4.5
Biens, services et marchandises	126.3	121.7	126.3	+4.6	+3.8	-	-
Intérêts passifs	43.3	48.9	45.4	-5.6	-11.5	-2.1	-4.6
Amortissements	107.4	111.2	111.2	-3.8	-3.4	-3.8	-3.4
Parts et contributions sans affectation	9.3	8.6	8.9	+0.7	+8.1	+0.4	+4.5
Dédommagements aux collectivités	79.2	82.4	71.4	-3.2	-3.9	+7.8	+10.9
Subventions accordées	971.7	964.2	902.0	+7.5	+0.8	+69.7	+7.7
Subventions redistribuées	82.7	89.7	76.8	-7.0	-7.8	+5.9	+7.7
Attributions aux fonds et réserves	27.4	1.7	42.4	+25.7	-	-15.0	-35.4
Imputations internes	46.4	43.5	71.7	+2.9	+6.7	-25.3	-35.3
<b>Total</b>	<b>1'912.9</b>	<b>1'893.2</b>	<b>1'894.9</b>	<b>+19.7</b>	<b>+1.0</b>	<b>+18.0</b>	<b>+0.9</b>
<i>Revenus</i>							
Impôts	982.3	989.7	991.4	-7.4	-0.7	-9.1	-0.9
Patentes et concessions	5.6	5.3	5.5	+0.3	+5.7	+0.1	+1.8
Revenus des biens	49.7	41.2	48.2	+8.5	+20.6	+1.5	+3.1
Contributions	138.8	127.7	149.2	+11.1	+8.7	-10.4	-7.0
Part à recettes sans affectation	263.0	263.1	270.7	-0.1	-	-7.7	-2.8
Dédommagements de collectivités	54.8	63.2	64.1	-8.4	-13.3	-9.3	-14.5
Subventions acquises	232.2	210.0	205.9	+22.2	+10.6	+26.3	+12.8
Subventions à redistribuer	82.7	89.6	76.8	-6.9	-7.7	+5.9	+7.7
Prélèvements aux fonds et réserves	25.0	29.7	25.4	-4.7	-15.8	-0.4	-1.6
Imputations internes	46.4	43.5	71.7	+2.9	+6.7	-25.3	-35.3
<b>Total</b>	<b>1'880.5</b>	<b>1'863.0</b>	<b>1'908.9</b>	<b>+17.5</b>	<b>+0.9</b>	<b>-28.4</b>	<b>-1.5</b>
<b>Total</b>	<b>32.4</b>	<b>30.2</b>	<b>(14.0)</b>	<b>+2.2</b>	<b>+7.3</b>	<b>+46.4</b>	<b>+331.4</b>

## CHARGES BRUTES PAR DÉPARTEMENT

(En millions de francs)

	<i>Comptes 2009</i>		<i>Comptes 2008</i>	<i>Différence entre comptes 2009 et budget 2009</i>		<i>Différence entre comptes 2009 et comptes 2008</i>	
	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>
Autorités	19.8	18.2	18.1	+1.6	+8.8	+1.7	+9.4
DJSF	283.5	268.7	253.7	+14.8	+5.5	+29.8	+11.7
DSAS	552.2	536.4	550.6	+15.8	+2.9	+1.6	+0.3
DGT	168.8	175.3	177.8	-6.5	-3.7	-9.0	-5.1
DEC	301.9	299.7	317.9	+2.2	+0.7	-16.0	-5.0
DECS	498.2	508.1	485.3	-9.9	-1.9	+12.9	+2.7
Fonds	88.5	86.8	91.5	+1.7	+2.0	-3.0	-3.3
<b>Total</b>	<b>1'912.9</b>	<b>1'893.2</b>	<b>1'894.9</b>	<b>+19.7</b>	<b>+1.0</b>	<b>+18.0</b>	<b>+0.9</b>

## CHARGES NETTES PAR DÉPARTEMENT

(En millions de francs)

	<i>Comptes 2009</i>			<i>Budget 2009</i>			<i>Différence des charges nettes</i>	
	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Charges nettes</i>	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Charges nettes</i>	<i>Somme</i>	<i>%</i>
Autorités	19.8	5.7	14.1	18.2	5.0	13.2	+0.9	+6.8
DJSF	283.5	1'294.2	-1'010.7	268.7	1'298.8	-1'030.1	+19.4	+1.9
DSAS	552.2	106.2	446.0	536.4	84.9	451.5	-5.5	-1.2
DGT	168.8	115.8	53.0	175.3	119.3	56.0	-3.0	-5.4
DEC	301.9	165.7	136.2	299.7	169.7	130.0	+6.2	+4.8
DECS	498.2	104.4	393.8	508.1	98.5	409.6	-15.8	+3.9
Fonds	88.5	88.5	0.0	86.8	86.8	0.0	-	-
<b>Total</b>	<b>1'912.9</b>	<b>1'880.5</b>	<b>32.4</b>	<b>1'893.2</b>	<b>1'863.0</b>	<b>30.2</b>	<b>+2.2</b>	<b>+7.3</b>

# Vue d'ensemble

## Résultat en bref

Les comptes 2009 se présentent comme suit:

- le compte de fonctionnement présente un excédent de charges de 32,4 millions de francs;
- le volume des investissements nets atteint 49,8 millions de francs;
- le solde des mouvements avec les financements spéciaux s'élève à 2,4 millions de francs (attributions de 27,4 millions et prélèvements de 25 millions);
- le résultat global se solde par un excédent de financement de 1,1 million de francs.

Compte administratif (en millions)	C 2009	Ecart au budget	Budget 2009	Evaluation Sept. 2009
	- en millions -			
Excédent de revenus (-) / de charges (+)	<b>+32.4</b>	+2.2	+30.2	+56.6
Investissements nets	<b>+49.8</b>	-22.5	+72.3	+63.9
Solde mouvements avec financements spéciaux	<b>-2.4</b>	-30.5	+28.1	+39.3
./. Amortissements du patrimoine administratif	<b>-80.9</b>	+1.7	-82.6	-80.9
Excédent (-) / insuffisance de financement (+)	<b>-1.1</b>	-49.1	+48.0	+78.9

## Comptes présentés après opérations de clôture

Diverses opérations de clôture de nature discrétionnaire touchant le compte de fonctionnement (+17 millions) vous sont soumises pour approbation sous forme de demandes de dépassements de crédits. Ces opérations sont commentées dans la suite du présent rapport.

Les comptes 2009 tels qu'ils vous sont remis incluent les opérations de clôture.

Nous présentons ci-après sous forme synthétique les comptes avant et après les opérations de clôture:

Compte administratif	C 2009 avant opérations de clôture	C 2009 après opérations de clôture	Effet des opérations de clôture
	- en millions -		
Excédent de revenus (-) / de charges (+)	<b>+15.3</b>	<b>+32.4</b>	+17.1
Investissements nets	<b>+49.8</b>	<b>+49.8</b>	-
Solde mouvements avec les financements spéciaux	<b>+14.7</b>	<b>-2.4</b>	+17.1
./. Amortissements du patrimoine administratif	<b>-80.9</b>	<b>-80.9</b>	0.0
Excédent (-) / Insuffisance de financement (+)	<b>-1.1</b>	<b>-1.1</b>	0.0
Degré de couverture des revenus déterminants	<b>0,9%</b>	<b>1,8%</b>	0.0
Degré d'autofinancement	<b>131.7%</b>	<b>97.4%</b>	0.0

## Compte de fonctionnement

### *Budget modifié par le Grand Conseil*

Le budget 2009 présenté par le Conseil d'Etat prévoyait un excédent de charges de 12'130'200 francs. Le budget 2009 adopté par le Grand conseil enregistrait un déficit du compte de fonctionnement de 30'188'400 francs. Plusieurs modifications ont été apportées par le Grand Conseil de sorte que le déficit a été augmenté de 18'058'200 francs. Par rapport à la version du Conseil d'Etat, les changements portaient principalement sur une augmentation des crédits alloués au domaine des bourses, un refus de la réduction du taux de subventionnement des traitements dans le domaine de l'enseignement obligatoire ainsi que le refus d'une participation des communes au financement des subsides LAMAL pour les personnes bénéficiant de l'aide sociale.

### *Comptes*

Les comptes 2009 bouclent avec un déficit du compte de fonctionnement de 32,4 millions contre 30,2 millions de francs prévus au budget. Toutefois, ce chiffre tient compte de dotations supplémentaires de 17 millions de francs proposées dans le décret sur les comptes annexé au présent rapport. Sans ces écritures, le déficit du compte de fonctionnement est de 15,3 millions de francs. Les charges totales se montent à 1'895,9 millions de francs et sont conformes au budget qui prévoyait des charges de 1'893,2 millions de francs. La différence de 2,7 millions de francs ou 0,1% est minime. Avec les dotations supplémentaires, les charges brutes sont portées à 1'912,9 millions de francs.

Avec un résultat de 1'880,5 millions de francs, les revenus se révèlent 17,5 millions de francs ou 0,9% meilleurs que le budget qui partait d'un montant de 1'863 millions de francs.

Le déficit du compte de fonctionnement représente 1,85% des revenus déterminants et se situe donc dans le cadre des limites du frein à l'endettement de 2%.

### *Ecart par rapport au budget*

Sans tenir compte des dotations supplémentaires, les charges brutes ont été 2,7 millions de francs ou 0,1% supérieures au budget. Elles ont donc été bien maîtrisées. Les écarts essentiels découlent des considérations suivantes:

- Les intérêts passifs ont profité de renouvellement d'emprunts à des taux bas compte tenu des conditions favorables sur les marchés financiers pour les emprunteurs (-5,7 millions);
- Les subventions accordées ont été supérieures de 7,5 millions de francs au budget. Ceci est lié principalement à la hausse des charges d'aide matérielle de 14 millions de francs. En contrepartie, la subvention versée à l'Université s'est révélée inférieure aux prévisions.

Les autres groupes de charges ont également subi des variations qui sont détaillées dans la suite du rapport.

Les revenus bruts ont été bouclés à hauteur de 1'880,5 millions contre 1'863 millions de francs prévus au budget. La différence positive de 17,5 millions de francs est due aux principaux écarts suivants:

- Les impôts ont diminué de 7,4 millions de francs par rapport au budget. Aussi bien l'impôt sur les personnes physiques (-15 millions) que l'impôt sur les personnes morales (-10 millions) enregistrent une baisse. A contrario, l'impôt à la source (+6 millions) et l'impôt sur les successions (+7 millions) compensent partiellement cette diminution;
- Les locations du site HE-Arc et du site de Perreux engendrent une hausse du revenus des biens (+4,1 millions);
- La stratégie de recouvrement des créances et de relance des actes de défaut de biens commence à porter ses fruits (+4,8 millions);
- Les contributions augmentent de 11 millions de francs, ceci étant principalement lié à une dissolution de provisions ainsi qu'à une augmentation de recettes liées à des ventes au SIEN.

Les détails sont également disponibles dans le rapport.

#### *Amélioration à relativiser*

Le résultat des comptes 2009 s'explique d'abord par des revenus bruts de fonctionnement plus élevés que prévu. Toutefois, cet écart positif n'est pas lié à des recettes fiscales en hausse comme durant les précédents exercices. Au contraire, les impôts sont 7,4 millions de francs inférieurs au budget. L'amélioration des revenus est liée à la participation des communes aux charges d'aide matérielle et à la dissolution de transitoires surévalués, notamment dans le domaine des établissements spécialisés. Ce résultat meilleur qu'escompté doit donc être relativisé.

#### *Résultat meilleur que prévu à l'automne*

La prévision de l'automne 2009 prévoyait un déficit de 56,6 millions de francs. Le Conseil d'Etat avait alors décidé des mesures d'urgence. Il est difficile de mesurer l'impact réel de ces mesures. Elles ont certainement contribué à maintenir une rigueur. Mais la lourdeur administrative qu'elles impliquent paralyse la conduite de l'Etat. Elles devraient être évitées à l'avenir mais ceci nécessite préalablement le début de réformes structurelles.

L'écart positif de 41,3 millions de francs entre l'évaluation du résultat probable de septembre 2009 et le résultat des comptes (avant dotations supplémentaires) découle de trois facteurs principaux:

- Dans le domaine des subsides d'assurance-maladie, d'une part, les besoins ont été inférieurs au montant budgété (-3,9 millions). D'autre part, le montant porté au contentieux s'est avéré inférieur aux prévisions (-2,7 millions) et les moyens pour recouvrer des créances portent leurs fruits. Les recettes y relatives ont été de 1,9 million de francs supérieures aux prévisions;
- En matière de fiscalité, l'impôt sur les personnes morales a été meilleur qu'estimé en septembre (+14,3 millions) mais a été partiellement compensé par une baisse de l'impôt sur les personnes physiques (-7,7 millions). A cet écart net de 6,6 millions de francs s'ajoute le résultat meilleur de l'impôt anticipé (+2,9 millions) et de l'impôt à la source (+3,2 millions);
- Finalement, la subvention due par l'Etat à l'Université a été 7,7 millions de francs inférieure aux prévisions et les montants alloués par les autres cantons, par contre, ont été supérieurs (+4,3 millions).

D'une manière plus générale, on constate que le résultat final de 168 rubriques (charges et revenus confondus) a été sous-évalué d'au moins 400'000 francs pour un montant total de 122 millions de francs. A contrario, le résultat de 105 rubriques a été surévalué d'au moins 400'000 francs pour un montant total de 89 millions de francs. L'écart ainsi expliqué est de 33 millions de francs.

#### *Mesures salariales*

Les salaires 2009 ont été fixés en tenant compte des éléments suivants:

- Octroi du dernier tiers de pour-cent de revalorisation salariale;
- Pleine indexation salariale; cette dernière a représenté une compensation de 1,39% par rapport à 2008;
- Retenue obligatoire de 1,31% prélevée sur les traitements;
- Octroi des échelons automatiques et un quota d'échelons supplémentaires conformément au règlement applicable au personnel administratif et d'exploitation, ainsi que les annuités de hautes-paies prévues pour le personnel enseignant.

#### *Retraites anticipées*

Le programme d'encouragement à la retraite anticipée, entré en vigueur le 31 janvier 2007, a pris fin le 31 août 2009.

En 2009, 101 personnes, représentant 82,3 EPT, ont demandé à être mis au bénéfice d'une retraite anticipée.

Sur le plan financier, alors que le budget 2009 prévoyait un montant global de 11 millions de francs pour les prestations aux retraités, les dépenses effectives se sont montées à 10 millions de francs en chiffres ronds.

Ce projet est financé en considérant les effets de toutes les mesures découlant de la gestion rigoureuse des remplacements de personnel (non-

remplacements, suppressions de fonctions, délais de carence/vacance, réductions de taux d'activité, différentiels de traitements entre titulaires sortants et entrants). Comme l'année précédente, les économies réalisées en 2009 se montent à 12 millions de francs.

Une nouvelle fois, les coûts engendrés ont été plus que compensés par les économies réalisées. Ce projet a donc à nouveau été totalement autofinancé en 2009.

#### *Fonds appartenant à l'Etat*

Les mouvements de l'exercice 2009 se sont soldés par un prélèvement à la fortune des fonds de 10,8 millions de francs contre 26,8 millions de francs prévus au budget. Ainsi, la fortune totale au 31 décembre 2009 se monte à 112,3 millions de francs. L'écart de 16 millions de francs est principalement lié à des attributions de fortune aux fonds du DGT qui n'étaient pas prévues au budget:

- Les projets liés au fonds de l'énergie ne seront réalisés qu'en 2010. Dans cette attente, les moyens prévus en 2009 viennent alimenter la fortune du fonds à hauteur de 6,3 millions de francs. Cette attribution n'était pas prévue au budget puisque le fonds a été créé en cours d'année 2009;
- Dans le domaine de l'aménagement du territoire et des mensurations officielles, les projets accusent également un certain retard. Le budget prévoyait des prélèvements de 3 millions de francs qui n'ont pas été nécessaires.

La fortune du fonds pour les réformes des structures des communes a diminué de 8 millions de francs. Des versements ont été effectués en partie par ce fonds pour les communes de Val-de-Travers et La Tène, pour un montant total de 6,2 millions de francs. Le capital disponible à fin 2009 s'élève à 7,5 millions de francs.

#### *Provisions*

Sept provisions portant sur des risques financiers à venir ont été constituées:

- Provision de 1,3 million de francs concernant le remboursement d'un prêt LIM en faveur de la fondation Mycorama;
- Provision de 62'500 francs concernant l'Auberge "Au Loup Blanc" qui a été déclarée en faillite le 20 août 2009, et dont l'Etat est cautionnaire d'un prêt auprès d'une banque;
- Provision de 299'000 francs concernant les factures contestées par le Neuchâtel Xamax SA et le HCC La Chaux-de-Fonds SA;
- Provision de 400'000 francs pour régulariser la part cantonale de l'aide aux exploitations paysannes;
- Provision de 100'000 francs concernant l'affaire des mineurs et tutelles;
- Provision de 567'330 francs concernant le remboursement par les trois villes et la commune de Val-de-Travers pour la participation aux subsides des écoles spécialisées;
- Provision de 51'000 francs concernant des factures contestées en février de l'Hôpital Universitaire de Genève (HUG).

Deux provisions ont été dissoutes:

- Dissolution de la provision de 75'000 francs pour dommages non-assurés sur bâtiment;
- Dissolution de la provision de 54'910 francs du service de la sécurité civile et militaire.

#### *Réserves*

Trois réserves ont été constituées:

- Réserve de 4,2 millions de francs pour report de solde des comptes 2009 de l'Université, selon ACE du 20 mai 2009 basé sur l'article premier, al. 3 de la loi sur les finances. L'arrêté autorise l'Université à reporter les soldes de crédits non utilisés en 2009 sur l'exercice 2010, à hauteur de la réduction de l'enveloppe imposée en 2010 par rapport au montant qui aurait dû être attribué, selon le mandat d'objectifs 2009 à 2012 voté par le Grand Conseil;

- Réserve de 1,5 million de francs pour l'acquisition d'équipements informatiques et scientifiques de l'Université. La Confédération a en effet alloué en 2009 à l'Etat une subvention de 1,5 million de francs au titre des équipements techniques et scientifiques transférés avec l'IMT à l'EPFL, à fin 2008. Cette subvention, comptabilisée en recettes dans les comptes de l'Université, sera réallouée en 2010 par le biais de la réserve constituée en 2009, en faveur des équipements informatiques et scientifiques. Cette réallocation est nécessaire, dans la mesure où le crédit d'engagement, voté par votre Autorité en date du 27 mars 2007 pour la période 2007 à 2010, tenait compte dans le montant net du crédit, des subventions fédérales reçues;
- Réserve de 12 millions de francs pour des investissements d'intérêts économiques.

Deux réserves ont été dissoutes:

- Dissolution de la réserve de guerre médicaments, pour 65'283 francs;
- Dissolution de la réserve portant sur la réactivation du fonds cantonal de l'énergie, à hauteur de 5 millions de francs, conformément au décret sur les comptes 2008.

#### *Modifications du plan comptable*

Les principales modifications décrites ci-dessous ont été apportées au plan comptable:

- Création d'un nouveau centre financier pour le préposé à la gestion de l'information (Autorités);
- Transformation du service de l'assurance-maladie en un office cantonal de l'assurance-maladie (DSAS).

## Compte des investissements

### *Dépenses nettes inférieures aux prévisions*

Avec 49,8 millions de francs, les dépenses nettes d'investissements sont largement inférieures à celles du budget (72,3 millions).

Cet écart provient principalement d'investissements en cours de réalisation dont les dépenses budgétées n'ont pas ou que partiellement été réalisées, ce qui représente un écart de 14,9 millions de francs.

D'autre part, un certain nombre de crédits d'investissements n'ont pas été sollicités alors qu'ils étaient prévus au budget 2009. Cet écart représente quant à lui un montant de 7,6 millions de francs.

Pour les crédits en cours, les écarts les plus importants sont les suivants:

<b>Crédits d'investissements en cours au 31.12.2009 (en millions de francs), dont:</b>	<b>-14,9</b>
Rénovation de l'immeuble "Promenade 20", rénovation et agrandissement de la Prison préventive à La Chaux-de-Fonds, rénovation et agrandissement de l'établissement d'exécution des peines (EEP) de Bellevue à Gorgier.	-4,9
Crédit cadre cantonal 2007-2010 pour le financement de l'infrastructure ferroviaire des chemins de fer privés (BLS, TN, TRN et CJ).	-2,0
Dixième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes.	-0,9
Ouvrages de protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eau (convention-programme RPT 07b).	-1,2
Participation du canton à l'évacuation et l'épuration des eaux et à l'adduction d'eau.	-1,6
Acquisition des immeubles et infrastructures du secondaire 2.	-2,8
Construction d'une halle de sport double (halle Volta) à La Chaux-de-Fonds.	-1,5

En ce qui concerne les crédits à solliciter, un grand nombre d'investissements n'ont pas été réalisés. Il s'agit principalement des objets suivants:

<b>Crédits d'investissements à solliciter au 31.12.2009 (en millions de francs), dont:</b>	<b>-7,6</b>
Restructuration du pouvoir judiciaire neuchâtelois dans son intégralité. Crédit cadre 2009-2012.	-0,5
Site de Tivoli à Neuchâtel, nouveau bâtiment du SIEN.	-0,8
Réaménagement de l'ancienne H20 à La Chaux-de-Fonds.	-0,9
Crédit cadre - CLA restructuration postes de police / fusion de services PCN / OCAM / JUST.	-0,9
CPMB à Colombier, crédit cadre, assainissement thermique global et mise en conformité technique.	-2,0

*Degré d'autofinancement élevé*

Le faible niveau des investissements a pour conséquence que l'autofinancement dépasse le volume des investissements nets. Comme le montre l'*annexe 3*, le degré d'autofinancement atteint plus de 97% après les dotations supplémentaires de bouclément.

## Evolution de la dette

*Solde de financement*

Le solde de financement fait ressortir la variation de l'endettement net lié au patrimoine administratif.

L'excédent de financement comptabilisé à fin 2009 s'élève à 1,1 million de francs.

Deux éléments expliquent principalement l'excédent de financement. Tout d'abord, l'utilisation des fonds s'est avérée inférieure aux prévisions en ce qui concerne les fonds de l'énergie, de l'aménagement du territoire et des mensurations officielles (-7,2 millions). Les montants non utilisés sont attribués à la fortune des fonds, ce qui améliore l'autofinancement. D'autre part, les dépenses d'investissements sont nettement plus faibles que les montants portés au budget (-22,5 millions).

*Variation de la dette*

Les comptes ont finalement permis de dégager un léger excédent de financement de 1,1 million de francs. En prévision de l'insuffisance initialement prévue au budget, la dette consolidée a toutefois été augmentée de 40 millions de francs et se chiffrait à 1'355 millions de francs au 31 décembre 2009 pour un taux d'intérêts moyen de 3,05% contre 3,23% au début 2009. Compte tenu des résultats définitifs, l'Etat s'est trouvé avec un surplus de liquidités qui a permis le remboursement d'un emprunt de 100 millions en janvier 2010 sans recourir à un nouvel emprunt.

## Crédits supplémentaires et dépassements de crédits

### *Bases juridiques*

Selon l'art. 25 de la loi sur les finances, du 21 octobre 1980, le Conseil d'Etat doit demander au Grand Conseil un crédit supplémentaire lorsqu'il n'est pas compétent pour l'engager lui-même et que le budget ne prévoit aucun crédit ou prévoit un crédit insuffisant pour une dépense qui doit être faite en cours d'exercice. L'art. 45 de la Loi sur les finances fixe la limite de compétence du Conseil d'Etat pour engager de nouvelles dépenses uniques à 400'000 francs.

L'arrêté du Conseil d'Etat concernant l'engagement des dépenses et les demandes de crédits supplémentaires et de crédits complémentaires, du 29 mai 2007, prévoit à son art. 6 que le Grand Conseil est saisi des demandes de crédits supplémentaires de plus de 400'000 francs lors des sessions de juin et de décembre, les dépassements budgétaires ne pouvant plus lui être soumis en décembre devant être portés à sa connaissance dans le rapport à l'appui des comptes annuels.

### *Crédits supplémentaires adoptés*

Les crédits supplémentaires accordés dans le compte de fonctionnement s'élèvent à un total de 79,5 millions de francs (compétences chefs de département, Conseil d'Etat et Grand Conseil); ils sont compensés à hauteur de 72,1 millions de francs (90,7% des suppléments).

Les crédits supplémentaires accordés dans le compte des investissements (compétences Conseil d'Etat et Grand Conseil) s'élèvent au total à 10 millions de francs. Ils sont tous formellement ou de fait entièrement compensés.

Le Grand Conseil a adopté lors des sessions de juin (supplément I) et de décembre (supplément II) 2009, des crédits supplémentaires du compte de fonctionnement à hauteur de 10'725'500 francs, respectivement de 22'903'500 francs. Il a par ailleurs approuvé dans des décrets séparés les crédits supplémentaires suivants (en francs):

01.04.2009	Mesures de soutien du fonds de promotion de l'économie	10'000'000
	Mesures de soutien du fonds d'intégration professionnelle	10'000'000
	Mesures du fonds cantonal de l'énergie	4'000'000
02.09.2009	Prolongation des indemnités journalières de 120 jours dans les districts du Locle, de La Chaux-de-Fonds et du Val-de-Travers (assurance chômage)	1'500'000
03.11.2009	Conséquences de l'ATF du 24.02.2009 relatif à l'enseignement spécialisé	1'758'080
03.11.2009	Prestations complémentaires AVS/AI	3'030'000

Le Grand Conseil a aussi approuvé par décrets séparés les deux crédits supplémentaires d'investissement suivants (en francs):

23.06.2009	Financement de projets de politique régionale	3'350'000
03.11.2009	Campus Arc 1	1'200'000

### *Dépassements de crédits*

Des dépassements de crédits qui auraient dû être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil ont été enregistrés dans les comptes 2009 à hauteur de 17,2 millions de francs, soit 14,7 millions de francs dans le compte de fonctionnement, et 2,5 millions de francs dans le compte des investissements. D'autre part, les dépassements du crédit d'engagement sur les projets d'investissement terminés en cours d'exercice s'élèvent au total à 8,6 millions de francs (Perreux principalement).

### *Détail*

Les crédits supplémentaires et dépassements de crédits sont portés à votre connaissance de manière plus détaillée aux pages 49 à 54 du présent rapport

*Dépassements de crédits soumis à l'approbation du Grand Conseil*

Votre Autorité est invitée à donner son aval à plusieurs dépassements de crédits, déjà comptabilisés dans les comptes 2009, ayant un caractère discrétionnaire. Contrairement aux autres dépassements de crédits portés à votre connaissance, aucun engagement envers des tiers n'a été en l'occurrence contracté. C'est pourquoi ils vous sont soumis pour approbation.

La conjoncture encore précaire et le chômage élevé dans le canton menacent de peser encore davantage, durant ces prochaines années, sur des finances publiques déjà fragiles. Le Conseil d'Etat est aussi convaincu que le canton doit investir dans son redéploiement économique sans délai en finançant des projets d'importance majeure tel que le futur bâtiment de la microtechnique. Face à ces constats, les dotations supplémentaires suivantes sont ainsi proposées à votre Autorité:

- Fonds d'intégration professionnelle:	+3,5 millions
- Fonds de promotion de l'économie:	+1,5 million
- Réserve d'investissement pour projets de redéploiement économique:	+12,0 millions
Total:	+17,0 millions

*Vote du Grand Conseil*

L'adoption des dépassements budgétaires demandés par le présent rapport, ne requiert pas la majorité qualifiée de trois cinquièmes des membres du Grand Conseil (art. 4, al. 2, de la loi sur les finances, du 21 octobre 1980), dans la mesure où:

- les dépenses qui seront financées par les dotations supplémentaires au fonds d'intégration professionnelle et au fonds de promotion de l'économie sont des dépenses liées dont le principe et l'étendue sont définis dans la loi;
- les dépenses devant être financées par la réserve d'investissement pour projets de redéploiement économique - en particulier celles prévues en 2010 pour le bâtiment de la microtechnique -, sont des dépenses nouvelles uniques nécessitant d'être requises par le biais d'un crédit d'engagement, et qui en tant que telles seront soumises à la majorité qualifiée de trois cinquièmes au moment de la présentation du projet au Grand Conseil, dans la mesure où le seuil de 5 millions de francs est atteint.

# Charges de personnel

Charges de personnel			Variations	Budget 2009
	Comptes 2009	Comptes 2008	par rapport aux comptes 2008	
	Fr.	Fr.	%	Fr.
Autorités, magistrats et commissions	9'582'545	9'054'481	+ 5,8	9'402'800
Personnel administratif et d'exploitation	219'046'786	243'152'905	-9,9	228'843'700
Personnel enseignant	111'782'067	109'772'197	+1,8	113'848'500
Charges sociales et divers	78'816'528	76'837'864	+2,6	69'239'700
<b>30 Total</b>	<b>419'227'926</b>	<b>438'817'447</b>	<b>-4,5</b>	<b>421'334'700</b>

## Important écart entre comptes 2009 et 2008

Alors que l'écart entre budget et comptes 2009 est relativement faible, l'écart important entre comptes 2009 et comptes 2008 s'explique principalement, pour le personnel administratif et d'exploitation, par des externalisations d'entités, par une importante variation d'activités liées à la conjoncture et par un accroissement des mandats de prestations.

Citons principalement les sorties de l'Hôpital psychiatrique de Perreux (-27,5 millions), du service médico-psychologique pour enfants et adolescents (-3,8 millions), du service cantonal des automobiles et de la navigation (-5,4 millions). La Police neuchâteloise a vu ses mandats de prestations en faveur des communes s'accroître et générer une augmentation de ses charges de personnel (+3,3 millions), alors que le service de l'emploi a du faire face à un accroissement important de son volume d'activité (+2,1 millions).

## Ecart minime entre comptes et budget 2009

L'écart constaté par rapport au budget 2009 se maintient dans des proportions très raisonnables. Comme prévu au budget, les économies réalisées tout au long de l'année dans tous les services ont permis le financement des prestations d'encouragement aux départs à la retraite anticipée.

Les dépenses plus faibles que prévu traduisent dans l'ensemble la bonne maîtrise des charges de personnel administratif et d'exploitation suite aux restructurations entreprises et aux différentes mesures visant à contenir l'évolution des coûts salariaux (report ou non-renouvellement de certains postes de travail, effets indirects des mesures d'encouragement à la retraite anticipée).

## ÉVOLUTION DE L'INDEXATION DES SALAIRES

Année	Indice des prix (Mai 2000 = 100)	Indice des salaires	Retenue obligatoire
2006	105,4	104,25	
2007	105,9	104,75	-0,37%
2008	107,8	106,63	-1,31%
2009	109,3	108,11	-1,31%

## Biens, services et marchandises

Biens, services et marchandises				
	<i>Comptes 2009</i>	<i>Comptes 2008</i>	<i>Variations par rapport aux comptes 2008</i>	<i>Budget 2009</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>
Imprimés, fournitures de bureau, matériel d'enseignement	8'510'440	8'117'564	+4,8	8'273'200
Mobilier, machines, véhicules	9'223'952	9'841'924	-6,3	10'575'300
Eau, énergie, combustibles	7'122'443	8'384'316	-15,1	7'341'300
Autres marchandises	10'870'235	12'638'586	-14,0	10'297'800
Entretien des immeubles et du réseau routier	17'085'130	18'590'548	-8,1	15'704'500
Entretien d'objets mobiliers	5'530'067	6'288'407	-12,1	6'317'000
Loyers, fermages et redevances	11'218'390	11'023'019	+1,8	11'161'600
Dédommagements pour frais	4'530'476	4'289'692	+5,6	5'018'500
Honoraires et autres services	45'232'188	40'729'231	+11,1	40'733'200
Biens, services divers	6'940'271	6'407'276	+8,3	6'285'900
<b>31 Total</b>	<b>126'263'592</b>	<b>126'310'563</b>	<b>0,0</b>	<b>121'708'300</b>

Les dépenses pour les achats de biens, services et marchandises sont stables par rapport à l'exercice précédent, mais sont supérieures de 4,6 millions de francs au budget.

Deux changements structurels intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2009 engendrent une diminution de charges de biens, services et marchandises par rapport aux comptes 2008. D'une part, la création du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) et, d'autre part, l'autonomisation du SCAN. Les charges de biens, services et marchandises de l'Hôpital psychiatrique de Perreux et du service médico-psychologique pour enfants et adolescents, d'un montant total de 7,3 millions de francs, sont transférées dans la subvention versée au CNP. L'autonomisation du SCAN a également comme conséquence une diminution nette des biens, services et marchandises de 0,9 million de francs par rapport aux comptes 2008, et 1,1 million de francs par rapport au budget 2009 (l'autonomie du SCAN n'avait pas été prévue dans le budget 2009).

Le groupe de charges "honoraires et autres services" présente une augmentation par rapport aux comptes 2008 de 4,5 millions de francs. Cette évolution se reflète principalement à l'office de l'enseignement spécialisé (+2,4 millions pour des honoraires d'orthophonie ambulatoire), au service financier (+2,8 millions pour des frais d'emprunt public et des frais de poursuites irrécupérables), au service de la justice (+1,4 million pour des dépenses d'assistance judiciaire), et finalement à la Police neuchâteloise (+0,8 million pour des mandats, expertises et études).

# Coût global de l'informatique

Le tableau ci-après présente un récapitulatif des coûts informatiques pour l'administration cantonale. Il a pour but de recenser la plupart des charges et des revenus concernant le domaine informatique qui figure dans les comptes 2009. Les différentes rubriques prises en considération dans cette statistique concernent principalement les activités du service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), mais également d'autres tâches assumées par d'autres entités comme le centre d'impression de l'Etat de Neuchâtel (CIEN) pour la gestion des imprimés ou le service de la géomatique et du registre foncier (SGRF) pour ce qui est de la mensuration officielle. Cette statistique ne prend par contre pas en compte l'Université, les hautes écoles, les lycées ainsi que tout ce qui concerne l'informatique scolaire.

Coût global de l'informatique			<i>Variations</i>	<i>Budget 2009</i>
	<i>Comptes 2009</i>	<i>Comptes 2008</i>	<i>par rapport aux</i>	
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>comptes 2008</i>	<i>Fr.</i>
			<i>%</i>	
Charges de personnel	11'734'682	11'222'949	+4,6	11'922'100
Equipements informatiques	1'033'393	1'101'884	-6,2	935'000
Licences et logiciels	611'580	587'132	+4,2	615'000
Entretien de l'équipement informatique	793'246	793'208	0,0	805'000
Maintenance des applications externes	2'250'815	2'321'855	-3,1	2'558'000
Leasing de l'équipement informatique	1'200'214	1'229'454	-2,4	1'130'000
Renouvellement installations informatiques	672'588	699'814	-3,9	700'000
Taxes téléinformatiques	966'537	1'093'712	-11,6	1'073'500
Autres biens, services et marchandises	683'750	687'714	-0,6	721'200
Charges centralisées	1'235'052	1'027'982	+20,1	1'165'800
Amortissements	1'340'680	1'208'700	+10,9	1'946'800
<b>Total</b>	<b>22'522'537</b>	<b>21'974'404</b>	<b>+2,5</b>	<b>23'572'400</b>
Revenus	-7'392'465	-5'922'573	+24,8	-5'847'000
<b>Total net</b>	<b>15'130'072</b>	<b>16'051'831</b>	<b>-5,7</b>	<b>17'725'400</b>

Le coût global net de l'informatique diminue d'environ 0,9 million de francs par rapport aux comptes 2008. Cette évolution découle principalement de revenus plus importants encaissés par le SIEN. L'augmentation des revenus s'explique par une hausse du volume des prestations fournies, notamment en terme de maintenance, et par la rémunération versée par le SCAN au SIEN suite à l'autonomisation de ce premier. La diminution par rapport au budget 2009 s'explique par des raisons identiques. Depuis 2008, le SIEN reçoit également une indemnité de la part de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour les prestations fournies à celle-ci ainsi qu'à d'autres entités paraétatiques.

Les charges de personnel, charges sociales incluses, concernent l'ensemble des collaborateurs du SIEN ainsi que certains collaborateurs actifs dans le domaine de l'informatique mais qui ne font pas partie de l'effectif du SIEN. L'augmentation des charges de personnel par rapport aux comptes 2008 découle des conditions salariales plus favorables accordées en 2009. Les charges de personnel sont inférieures à celles qui étaient inscrites au budget.

Globalement, les dépenses en biens, services et marchandises pour les différentes catégories identifiées dans le tableau ci-dessus sont stables par rapport aux comptes de l'année dernière. Les charges centralisées concernent les loyers et les charges d'entretien des bâtiments occupés par le SIEN et le CIEN. Celles-ci sont comptabilisées au service de la gérance des immeubles et au service des bâtiments.

Les amortissements sont ceux qui résultent des investissements dans le domaine informatique. La diminution par rapport au budget 2009 provient de dépenses moins importantes que prévues.

# Intérêts passifs

Intérêts passifs	Comptes 2009 Fr.	Comptes 2008 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2008 %	Budget 2009 Fr.
Dettes à court terme	16'085	14'614	+10,1	10'000
Dettes à moyen et long terme	42'107'406	44'114'319	-4,5	48'031'000
Dettes envers des institutions et fondations	138'459	300'742	-54,0	181'100
Autres intérêts passifs	980'238	1'008'545	-2,8	710'000
<b>32 Total</b>	<b>43'242'188</b>	<b>45'438'220</b>	<b>-4,8</b>	<b>48'932'100</b>

La baisse des intérêts dus sur les dettes à court, à moyen et long termes s'explique par les conditions d'emprunt favorables rencontrées en cours d'année sur les marchés des capitaux. Compte tenu de l'important volume d'emprunts à renouveler (309,5 millions de francs), l'impact s'est révélé significatif.

Le montant des intérêts versés aux institutions et fondations est étroitement lié à la situation de leurs comptes courants à l'égard de l'Etat. En 2009, les fonds de trésorerie déposés par la Caisse de pensions auprès de l'Etat ont diminué.

La rubrique "Autres intérêts passifs" représente essentiellement les intérêts compensatoires dus aux contribuables.

## TAUX COMPARATIFS DES CHARGES D'INTÉRÊT

Année	Intérêts passifs payés Fr.	Charges d'intérêts par rapport au total des charges %	Taux d'intérêt moyen de la dette consolidée %
2000	66'820'649	4,76	4,416
2001	64'586'080	4,54	4,120
2002	63'097'968	4,19	3,928
2003	63'971'698	4,03	3,777
2004	62'889'928	3,78	3,393
2005	61'993'573	2,88	3,238
2006*	56'377'622	3,27	3,255
2007	48'584'763	2,72	3,261
2008	45'438'220	2,40	3,234
2009	43'242'188	2,26	3,053

\*avant principe d'échéance

Le coût moyen de la dette consolidée a quelque peu diminué du fait que le taux moyen des emprunts remboursés en cours d'exercice est supérieur au taux moyen des emprunts contractés.

## ÉVOLUTION DE LA CHARGE NETTE D'INTÉRÊT ET DU PRODUIT DE L'IMPÔT DIRECT

(En milliers de francs)

	2009	2008	2007	2006*	2005
Intérêts passifs	43'242	45'438	48'585	56'378	61'994
./. intérêts actifs	11'154	14'867	14'219	12'698	9'980
Charge nette d'intérêt	32'088	30'571	34'366	43'680	52'014
Produit de l'impôt direct	858'479	871'405	853'609	809'712	755'999
Charge nette d'intérêt par rapport à l'impôt direct	3,74%	3,51%	4,03%	5,39%	6,88%

\*avant principe d'échéance

L'augmentation du rapport entre la charge nette d'intérêt et le produit de l'impôt direct s'explique principalement par la faiblesse des rendements sur les liquidités et la diminution des revenus fiscaux.

## DETTE CONSOLIDÉE (A MOYEN ET LONG TERME)

La répartition à fin 2009 selon les taux d'intérêt, les prêteurs et les échéances est la suivante:

Taux d'intérêt		Créanciers	Montant Fr.	Échéances	
Taux	Montant de la dette Fr.			Année de remboursement	Montant Fr.
1,875%	100'000'000	Banques	730'000'000	2010	170'000'000
1,900%	50'000'000				
2,000%	50'000'000			2011	225'000'000
2,240%	40'000'000	Emprunts publics	250'000'000		
2,400%	50'000'000			2012	150'000'000
2,550%	100'000'000				
2,625%	150'000'000	Placements privés	275'000'000	2013	100'000'000
2,768%	20'000'000				
2,790%	50'000'000			2014	100'000'000
2,875%	50'000'000	Diverses compagnies d'assurances	50'000'000		
2,930%	40'000'000			2015	150'000'000
3,050%	50'000'000				
3,070%	50'000'000	Caisse de pensions de l'Etat	40'000'000	2016	50'000'000
3,080%	50'000'000				
3,125%	50'000'000			2017	90'000'000
3,375%	50'000'000	Centrale de compensation de l'AVS, Genève	10'000'000		
3,830%	50'000'000			2018	50'000'000
3,990%	125'000'000				
4,000%	60'000'000			2019	70'000'000
4,250%	40'000'000				
4,260%	30'000'000			2020	100'000'000
4,265%	100'000'000			2021	50'000'000
				2022	50'000'000
	1'355'000'000		1'355'000'000		1'355'000'000

Total de la dette consolidée

1'355'000'000

Montant dû à la Confédération dans le cadre des prêts aux  
investissements agricoles, forestiers et exploitations paysannes

63'337'049

**Total**

1'418'337'049

# Amortissements

Amortissements	Comptes 2009 Fr.	Comptes 2008 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2008 %	Budget 2009 Fr.
Patrimoine financier	26'503'125	26'111'240	+1,5	28'573'600
Patrimoine administratif	80'933'364	85'034'558	-4,8	82'641'500
- Immobilisations en cours et productives	80'903'728	84'771'938	-4,5	82'631'500
- Installations et divers	29'636	262'620	-88,7	10'000
<b>33 Total</b>	<b>107'436'489</b>	<b>111'145'798</b>	<b>-3,3</b>	<b>111'215'100</b>

*Patrimoine financier* Les amortissements du patrimoine financier sont inférieurs de 2,1 millions de francs au budget.

Une baisse de 4,7 millions de francs s'explique par une diminution des non-valeurs fiscales étant donné que moins de dossiers ont été transférés au contentieux par rapport à l'année dernière.

En revanche, une moins-value pour cession d'immobilisations d'un montant de 1,6 million de francs est inscrite dans les comptes 2009. Ce montant, non prévu au budget 2009, provient de la moins-value sur la vente du bâtiment "Les Cernets" aux Verrières.

Les remises fiscales se montent à 85'500 francs pour l'année 2009 et sont légèrement inférieures à ce qui avait été budgété (100'000 francs).

*Patrimoine administratif* Les amortissements du patrimoine administratif se montent à 80,9 millions de francs pour l'année 2009 et sont inférieurs de 1,7 million de francs au budget 2009 (82,6 millions). D'une manière générale, cette variation s'explique par le fait que pour un certain nombre d'investissements, des dépenses étaient prévues au budget mais n'ont pas ou que partiellement été réalisées en 2008.

## Parts et contributions sans affectation

Parts et contributions sans affectation				
	<i>Comptes 2009</i>	<i>Comptes 2008</i>	<i>Variations</i>	<i>Budget 2009</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>par rapport au</i>	<i>Fr.</i>
			<i>comptes 2008</i>	
			<i>%</i>	
Part communale aux amendes	5'986'830	5'650'686	+5,9	5'081'900
Part communale aux redevances	491'077	456'586	+7,6	668'000
Péréquation fédérale / Compensation des cas de rigueur	2'815'000	2'815'000	-	2'815'000
<b>34 Total</b>	<b>9'292'907</b>	<b>8'922'272</b>	<b>+4,2</b>	<b>8'564'900</b>

Les contributions du canton à d'autres collectivités publiques augmentent de 0,4 million de francs par rapport aux comptes 2008.

L'évolution de la part communale aux amendes est liée à la progression prévue des amendes perçues.

L'introduction en 2008 de la nouvelle péréquation financière fédérale (RPT) implique une participation au fonds pour cas de rigueur.

# Dédommagements à des collectivités publiques

Dédommagements à des collectivités publiques	Comptes 2009 Fr.	Comptes 2008 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2008 %	Budget 2009 Fr.
Confédération (taxes fédérales diverses, etc.)	913'997	929'196	-1,6	1'102'400
Cantons (HEP-BEJUNE, HES, Universités, etc.)	68'943'240	62'154'263	+10,9	72'785'700
Communes (lycée J.-Piaget, centres professionnels, etc.)	9'333'505	8'347'213	+11,8	8'500'200
<b>35 Total</b>	<b>79'190'742</b>	<b>71'430'672</b>	<b>+10,9</b>	<b>82'388'300</b>

Globalement, le montant des dédommagements versé à des collectivités publiques en 2009 augmente de 10,9% par rapport à 2008, mais il reste plus de 3 millions de francs en dessous du montant prévu au budget.

La diminution, en regard du budget, des dédommagements versés à la Confédération est due à la demande moins soutenue que prévu de documents d'identité.

Les dédommagements versés aux cantons ont nettement augmenté en regard des comptes 2008 (+6,8 millions), mais restent inférieurs au budget (-3,8 millions). Les placements hors canton dans le domaine pénitentiaire se sont révélés moins importants que prévu, avec en corollaire des dépenses inférieures tant au budget 2009 (-1,3 million) qu'aux comptes 2008 (-1,2 million). Les dépenses pour la formation HES (+7,5 millions) ainsi que pour le domaine des hautes écoles et de la recherche (+2,5 millions) ont augmenté par rapport aux comptes 2008, en raison principalement de la hausse du nombre d'étudiants. Toutefois, les dépenses globales pour ces deux domaines restent en deçà de ce qui était prévu au budget (-2,3 millions).

Les contributions aux communes ont été plus élevées que prévu au budget. Cela s'explique principalement par le versement aux communes de l'excédent du fonds de protection civile régionale pour les années 2005 à 2007 concernant les organisations de protection civile (+1,5 million).

# Subventions accordées

Subventions accordées	Variations par rapport aux comptes 2008			Budget 2009 Fr.
	Comptes 2009 Fr.	Comptes 2008 Fr.	%	
Confédération (AVS-AI, Alfa, LACI)	6'827'685	15'416'650	-55,7	4'942'000
Cantons (promotion écon., etc.)	1'473'776	1'983'092	-25,7	1'494'000
Communes (écoles, services sociaux, lecture et bibliothèques, etc.)	100'435'472	85'571'580	+17,4	104'537'400
Propres établissements (hôpitaux, PC AVS-AI, Université, etc.)	447'422'793	412'213'641	+8,5	451'729'100
Sociétés d'économie mixte (entreprises de transport, addictions, homes LESPAs, formation scolaire spéciale, etc.)	59'879'754	68'111'040	-12,1	60'136'100
Institutions privées (institutions spécialisées, aide et soins à domicile, formation scolaire spéciale, promotion de l'économie, etc.)	153'337'045	132'742'883	+15,5	143'243'500
Personnes physiques et morales (assurance-maladie, aide matérielle, chômeurs en fin de droit, requérants d'asile, bourses, etc.)	202'343'134	185'940'669	+8,8	198'135'500
<b>36 Total</b>	<b>971'719'660</b>	<b>901'979'555</b>	<b>+7,7</b>	<b>964'217'600</b>

Les subventions accordées sont supérieures de 7,5 millions de francs en regard du budget 2009, mais de près de 70 millions de francs par rapport aux comptes 2008.

## Comparaison avec le budget 2009

Des dépenses plus importantes que prévu ont été consenties en matière d'aide sociale, de prestations complémentaires AVS-AI, ainsi que dans le domaine des établissements spécialisés, des hôpitaux psychiatriques et de l'intégration professionnelle. Ces écarts négatifs ont été en partie compensés par des subventions moins élevées que prévu concernant notamment l'Université, le domaine de l'assurance-maladie, les allocations familiales pour les personnes sans activités lucratives et les versements aux communes.

## Comparaison avec les comptes 2008

Les subventions accordées progressent de 7,7% pour atteindre 972 millions de francs en 2009, soit 70 millions de francs de plus que dans les comptes 2008. De manière globale, ce montant s'explique notamment par l'intégration de l'Hôpital psychiatrique de Perreux au Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (+31 millions), les aides versées pour les fusions de communes (+12 millions), l'augmentation des prestations complémentaires AVS-AI (+8 millions), les aides supplémentaires prévues par le plan de relance (intégration en entreprises, mesures de soutien notamment: +8 millions) et la progression des subsides LAMal (+7 millions) et des prestations d'aide sociale (+6,5 millions).

## Confédération

Les contributions allouées pour les assurances sociales fédérales dépassent de 1,9 million de francs le montant budgété. L'augmentation du financement au titre de la loi sur l'assurance chômage (LACI) explique la majeure partie de cet écart (+1,7 million). La diminution de 8,6 millions de francs par rapport aux comptes de l'année précédente est imputable principalement à la dissolution unique sur l'année 2008 de la provision qui avait été créée pour faire face aux engagements concernant des paiements à posteriori au titre des prestations collectives de l'AI (RPT).

<i>Cantons</i>	Aucun écart significatif n'est à relever.
<i>Communes</i>	Les subventions effectivement allouées aux communes sont inférieures de plus de 4 millions de francs au budget. Par rapport à 2008, l'augmentation des dépenses de près de 15 millions de francs s'explique en grande partie par un soutien accru aux communes concernées par des processus de fusion (+12,3 millions). La hausse des traitements, et des charges salariales qui en découle, dans le domaine de l'enseignement obligatoire (+2,3 millions) complète l'explication de l'écart.
<i>Propres établissements</i>	Les montants alloués sont 4,3 millions de francs au-dessous de l'enveloppe budgétaire. Dans le détail, des variations importantes sont constatées. En dépassement des montants prévus au budget, mentionnons la hausse des prestations complémentaires AVS-AI (+4,9 millions) ainsi que l'adaptation de la subvention au Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) en fonction du loyer dû à l'Etat (+3,5 millions). A l'inverse, les allocations familiales pour personnes sans activités lucratives se sont révélées surévaluées (-3,8 millions), de même que l'enveloppe destinée à l'Université (-8,7 millions) qui, face aux incertitudes financières, n'a pas déployé ses activités de manière aussi rapide que prévu dans son plan d'intention. La hausse de 35,2 millions de francs entre les comptes 2008 et 2009 s'explique pour l'essentiel par l'intégration de l'hôpital psychiatrique de Perreux au CNP, avec un transfert de l'ordre de 31 millions de francs des comptes de l'Etat à la subvention dévolue au CNP.
<i>Sociétés d'économie mixte</i>	Les subventions accordées sont conformes à ce qui a été défini dans le budget. En revanche, une diminution de 8,2 millions de francs est observée en regard des comptes 2008. Cela s'explique notamment par une diminution du déficit des homes LESPAs avec l'augmentation des prix de pension (-2,8 millions), la suppression du montant de la subvention au centre psychosocial qui a été intégrée à l'enveloppe du CNP (-2,4 millions) et au reclassement comptable (groupe 35 "Dédommagement à des collectivités publiques") des dédommagements versés aux autres cantons au titre des HES (-1,1 million).
<i>Institutions privées</i>	Le dépassement de 10 millions de francs par rapport au budget s'explique principalement par une hausse marquée des dépenses pour des pensionnaires hors canton dans le domaine des établissements spécialisés (+5,6 millions) et par les moyens supplémentaires alloués dans le cadre du plan de relance à travers le fonds d'intégration professionnelle (+3 millions) et le fonds de promotion économique (+1,5 million). Par rapport aux comptes, l'augmentation importante de 20,6 millions de francs s'explique principalement par les mêmes facteurs qu'explicités ci-dessus, avec plus d'ampleur en regard des comptes 2008 (+5,9 millions pour les établissements spécialisés et +8 millions liés au plan de relance).
<i>Personnes physiques</i>	Les ressources allouées aux personnes physiques et morales s'inscrivent à la hausse, que ce soit par rapport au budget 2009 (+4,2 millions) ou aux comptes 2008 (+16,4 millions). Par rapport au budget 2009, on note des dépenses moins élevées au titre de la diminution des primes de l'assurance-maladie obligatoire (-7,4 millions), plus que compensées par une hausse des charges d'aide matérielle (+14 millions). Selon la répartition en vigueur dans le domaine de l'aide sociale, le 60% de cette somme, soit 8,4 millions de francs, est supporté par les communes. La forte hausse des dépenses d'aide sociale s'explique certainement par la dégradation rapide de la conjoncture, mais aussi parce qu'un nombre moins élevé que prévu de bénéficiaires de l'aide sociale ont sollicité la nouvelle allocation familiale pour personnes sans activité lucrative. En comparaison à 2008, les aides allouées aux personnes physiques augmentent de 16,4 millions de francs. Ces augmentations concernent principalement les dépenses d'aide sociale (+6,6 millions), le domaine de l'assurance-maladie dans son ensemble (+6 millions), l'assistance aux requérants d'asile (+1,3 million) et le montant des bourses octroyées (+1 million).

# Subventions redistribuées

L'examen des rubriques subventions redistribuées (groupe de charges 37) et à redistribuer (groupe de revenus 47) se fait conjointement. Les totaux étant toujours identiques, l'évolution de ces charges et de ces revenus n'a pas de réelle incidence financière sur le compte de fonctionnement. Le tableau ci-après indique la provenance de ces subventions (Confédération, cantons ou communes). Les activités qui en sont bénéficiaires (agriculture, enseignement et formation, etc.) sont détaillées dans le commentaire ci-dessous.

Subventions redistribuées	Comptes 2009 Fr.	Comptes 2008 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2008 %	Budget 2009 Fr.
Confédération	81'183'924	75'897'125	+7,0	87'460'700
Cantons	109'375	60'000	+82,3	1'153'000
Communes	1'434'390	861'825	+66,4	1'041'000
<b>37 et 47 Total</b>	<b>82'727'689</b>	<b>76'818'950</b>	<b>+7,7</b>	<b>89'654'700</b>

Les subventions redistribuées augmentent de 5,9 millions de francs en comparaison des comptes 2008. Elles sont toutefois inférieures à ce qui avait été prévu au budget (-6,9 millions).

La quasi-totalité des subventions redistribuées provient de la Confédération. Celles-ci concernent principalement le domaine de l'agriculture (paiements directs et écologiques, améliorations foncières et constructions rurales). Les paiements directs alloués aux agriculteurs atteignent 71,4 millions de francs en 2009, soit 6,7 millions de francs de plus que dans les comptes 2008. Cet écart provient surtout d'un rehaussement des seuils de plafonnement des contributions au niveau des surfaces et du bétail, qui profite principalement aux grandes exploitations neuchâteloises.

Depuis 2008, les subventions versées par l'Office fédéral de la justice en faveur des maisons d'enfants (mineurs à problèmes, orphelins, etc.) transitent par les comptes de l'Etat (service des établissements spécialisés) qui redistribue ces subsides aux institutions concernées. Les subventions versées en 2009 atteignent 3,5 millions de francs.

Au niveau des subventions redistribuées qui sont versées par les cantons, signalons que le montant inscrit dans les comptes 2009 (109'375 francs) découle de la responsabilité du canton de Neuchâtel pour les volets intercantonal BEJUNE et transfrontalier de l'Arc Jurassien. Cela signifie qu'il reçoit et gère la participation fédérale pour l'ensemble des cantons partenaires et qu'il reverse ce montant, par le biais du fonds de politique régionale, aux bénéficiaires qui développent les projets.

Les subventions redistribuées provenant des communes concernent les parts communales encaissées par le service de l'économie en faveur de Tourisme Neuchâtelois d'une part (867'060 francs), et une provision pour le remboursement par les trois villes et la commune du Val-de-Travers de la participation aux subsides des écoles spécialisées (567'330 francs).

# Opérations internes, attributions et prélèvements aux financements spéciaux

L'examen de ces rubriques se fait conjointement, car le virement ou le prélèvement à la fortune des fonds dépend de l'attribution, par voie budgétaire, figurant dans les opérations internes.

Opérations internes			Variations par rapport aux comptes 2008	Budget 2009
	Comptes 2009 Fr.	Comptes 2008 Fr.	%	
Bonifications budgétaires aux fonds	29'452'000	53'911'837	-45,4	24'569'000
Transferts interservices et interfonds	11'153'747	10'776'455	+3,5	12'236'300
Prélèvements budgétaires dans les fonds	5'786'008	6'970'023	-17,0	6'690'100
<b>39 et 49 Total</b>	<b>46'391'755</b>	<b>71'658'315</b>	<b>-35,3</b>	<b>43'495'400</b>

L'augmentation des bonifications budgétaires aux fonds est due à des attributions complémentaires de 3,5 millions de francs au fonds pour l'intégration professionnelle et 1,5 million de francs au fonds de promotion de l'économie.

Les bonifications budgétaires enregistrent les variations suivantes:

	Comptes 2009 Fr.	Comptes 2008 Fr.	Ecart Fr.	Budget 2009 Fr.
Fonds d'aide aux communes	3'689'500	1'104'100	+2'585'400	4'000'000
Fonds des routes communales	828'500	1'214'237	-385'737	810'000
Fonds de promotion de l'économie	12'587'900	24'640'200	-12'052'300	11'087'900
Fonds de politique régionale	482'000	2'977'200	-2'495'200	482'000
Fonds pour activités culturelles et artistiques	200'000	900'000	-700'000	200'000
Fonds pour l'encouragement au cinéma	166'000	166'000	0	166'000
Fonds pour l'intégration professionnelle	10'073'100	22'610'100	-12'537'000	6'823'100
Fonds pour la formation et intégration des jeunes	0	300'000	-300'000	0
Fonds de l'énergie	425'000	0	+425'000	0
Fonds d'aide au logement	1'000'000	0	+1'000'000	1'000'000
<b>Total</b>	<b>29'452'000</b>	<b>55'911'837</b>	<b>-26'459'837</b>	<b>24'569'000</b>

## ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS AUX FONDS

	Comptes 2009 Fr.	Comptes 2008 Fr.	Budget 2009 Fr.
380 Attributions à la fortune des fonds	8'226'050	32'418'619	1'065'100
./. 480 Prélèvements à la fortune des fonds *	19'052'228	6'864'501	27'912'300
<b>Variation annuelle de la fortune des fonds</b>	<b>- 10'826'178</b>	<b>+ 25'554'118</b>	<b>- 26'847'200</b>

\* y.c. centres financiers projets des écoles

L'augmentation de l'attribution à la fortune des fonds en regard du budget est principalement due au fait que la réserve constituée à fin 2008 en faveur du fonds de l'énergie a été attribuée à ce dernier au cours de l'exercice 2009. Les prélèvements à la fortune des fonds sont inférieurs aux prévisions budgétaires. Cela provient du fait qu'un bon nombre de fonds ont enregistré moins de dépenses que prévu et que d'autres présentent des recettes plus importantes. En outre, les fonds pour l'intégration professionnelle et le fonds de promotion de l'économie ont bénéficié d'attributions budgétaires complémentaires.

## ATTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS AUX RÉSERVES

	Comptes 2009 Fr.	Comptes 2008 Fr.	Budget 2009 Fr.
381 Attributions aux réserves	19'145'794	9'998'513	595'000
./. 481 Prélèvements aux réserves	5'956'409	18'527'839	1'810'300
<b>Variation annuelle des réserves</b>	<b>13'189'385</b>	<b>- 8'529'326</b>	<b>- 1'215'300</b>

Les attributions 2009 aux provisions et réserves sont les suivantes: Fr.

- Provision pour litiges	299'000
- Réserve de la dîme de l'alcool	629'494
- Provision pour franchise d'assurance SMT	100'000
- Provision pour aide aux exploit. paysannes	400'000
- Réserve pour subventions d'équipements à l'IMT	1'500'000
- Réserve pour report de solde de l'université	4'166'300
- Provision pour facture HUG	51'000
- Réserve pour investissements d'intérêt économique	12'000'000

Trois provisions portant sur des risques financiers à venir ont été constituées en marge des rubriques "381" pour des raisons techniques. Il s'agit de:

- Provision pour le Mycorama	1'300'000
- Provision pour caution "Au loup blanc"	62'500
- Provision pour participation de quatre communes aux subsides des écoles spécialisées	567'330

- Les prélèvements aux réserves sont les suivants: Fr.

- Provision établissements militaires	54'909
- Provision pour assurances	75'000
- Réserve pour médicaments	65'283
- Provision SIEN	454'842
- Réserve pour fonds de l'énergie	5'000'000
- Réserve pour équipements	1'600
- Provisions pour bâtiments scolaires	304'775

Comme prévu, un prélèvement à la réserve constituée en faveur du nouveau fonds de l'énergie a été effectué en cours d'année. Une réserve pour futurs investissements d'intérêt économique a été constituée.

# Recettes fiscales

Recettes fiscales			Variations par rapport aux comptes 2008		Budget 2009 Fr.
	Comptes 2009 Fr.	Comptes 2008 Fr.	Fr.	%	
Impôt sur revenu et fortune	751'008'975	748'760'472	+2'248'503	+0,3	761'000'000
Impôt sur bénéfice et capital	107'469'908	122'644'296	-15'145'602	-12,3	118'000'000
Impôt foncier	5'967'633	6'643'437	-675'804	-10,1	5'200'000
Impôt sur gains en capital	23'376'612	21'989'464	+1'387'148	+6,3	21'250'000
Droits de mutations	27'161'340	27'052'487	+108'853	+0,4	25'000'000
Impôt sur successions et donations	24'261'319	22'128'109	+2'133'210	+9,6	17'000'000
Taxes sur véhicules et bateaux	43'016'889	42'157'395	+859'494	+2,0	42'247'300
<b>40 Total</b>	<b>982'262'676</b>	<b>991'375'660</b>	<b>-9'112'984</b>	<b>-1,0</b>	<b>989'697'300</b>

La rubrique impôt sur le revenu et fortune comprend les contribuables soumis à l'impôt à la source et les personnes soumises à l'impôt ordinaire. Bien que les recettes fiscales personnes physiques totales fluctuent très peu, l'impôt pour les personnes physiques soumises à l'impôt ordinaire est en baisse par rapport au budget (-14,9 millions). Cette baisse est compensée en partie par l'augmentation des recettes fiscales de l'impôt à la source (+6 millions). Si nous y ajoutons la baisse de l'impôt des frontaliers d'un peu plus de 1 million de francs, nous obtenons une baisse totale de 10 millions de francs de l'impôt sur le revenu et la fortune par rapport au budget. Les recettes personnes morales ont baissé de plus de 10%. Ceci est principalement dû à l'adaptation des tranches 2009 aux résultats prévisionnels de l'exercice 2009. Nous constatons une baisse liée à la crise que nous traversons. L'impôt des personnes physiques progresse légèrement surtout grâce à l'impôt à la source. En effet l'impôt ordinaire est lui en léger recul par rapport à l'exercice 2008 (-0,9 million), ce qui ne s'est jamais produit en 40 ans. Ainsi, la baisse de l'impôt des personnes morales (-15,1 millions) n'est que partiellement compensée par les autres impôts. Cela explique aussi la baisse globale des recettes. Les autres catégories d'impôts augmentent par rapport au budget 2009, hormis l'impôt foncier.

*Impôt direct cantonal* Le produit 2009 de l'impôt des personnes physiques est en légère hausse par rapport à l'exercice 2008 (2,2 millions). Par contre, il est plus bas de 10 millions de francs que le montant porté au budget.

L'écart par rapport au budget s'explique principalement par les éléments suivants:

- Baisse de l'impôt sur la fortune liée à l'effondrement de la bourse en 2008. Le service des contributions a en outre constaté une augmentation significative des adaptations de tranches au cours de l'année 2009 suite à la détérioration de la situation économique. A relever que le budget 2009 a été élaboré sur la base de la dernière taxation connue, soit celle correspondant à l'année fiscale 2007;
- Les salaires 2008 étaient de manière générale supérieurs à ceux de 2007, mais les bonus ont disparu en liaison avec la mauvaise conjoncture;
- Augmentation des rappels, amendes et insuffisances d'impôts.

L'impôt à la source s'est accru de 4,1 millions de francs, alors que l'impôt versé par les travailleurs frontaliers s'est réduit.

Par rapport à 2008, l'impôt sur le revenu et la fortune s'est réduit globalement de 0,9 million de francs. Malgré des bordereaux soldes pour 2008 de plus de 32 millions de francs, l'impact de la crise s'est fait ressentir sur les tranches. Un nombre important de contribuables a fait adapter ses tranches en fonction de sa situation financière actualisée. L'impact du chômage a fortement influencé les acomptes 2009 sur le dernier trimestre. Les indépendants ont également revu leurs prévisions à la baisse et ont ajusté leurs acomptes.

L'écart défavorable de 10,6 millions de francs par rapport au budget du produit de l'impôt direct des personnes morales est dû à l'adaptation des tranches 2009 liée à la mauvaise conjoncture compensée en partie par des bordereaux soldes de l'ordre de 15 millions de francs.

*Impôt foncier*

L'impôt foncier comprend l'impôt sur les immeubles de placement des personnes morales de même que celui prélevé sur les immeubles appartenant à des institutions de la prévoyance professionnelle. Le taux est de 1,5 pour mille de l'estimation cadastrale. Il est un peu plus élevé que le budget car le nombre d'immeubles appartenant à des institutions de prévoyance a augmenté.

*Impôts sur les gains en capital et droits de mutations (lods)*

Les impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation enregistrent un résultat un peu meilleur que prévu, dépassant au total de 3,9 millions de francs le montant porté au budget (+ 0,3 million de contribution pour plus-value, nous obtenons une variation pour ces deux catégories de 4,2 millions). Le secteur de l'immobilier n'a pas ressenti la crise en 2009. L'évolution de cet impôt est souvent aléatoire et peut dépendre de transactions particulières importantes.

*Impôt sur les successions et donations*

L'impôt sur les successions et donations dépasse de 7,2 millions de francs le budget et est de 2,1 millions de francs supérieur aux comptes 2008. Par nature, ces recettes peuvent fluctuer fortement d'une année à l'autre et dans des proportions imprévisibles en fonction d'éléments particuliers. Cette année une grosse succession explique à elle seule cette différence.

## COMPOSITION DE L'IMPÔT DIRECT CANTONAL

(En francs et pour-cent)

<i>Impôt dû</i>	2009		2008	
	<i>Fr.</i>	<i>%</i>	<i>Fr.</i>	<i>%</i>
Personnes morales *	107'469'908	12,5	122'644'296	14,0
Personnes physiques *	745'478'758	86,8	742'174'154	85,2
Impôt travailleurs frontaliers	5'530'217	0,7	6'586'318	0,8
<b>Total</b>	<b>858'478'883</b>	<b>100,0</b>	<b>871'404'768</b>	<b>100,0</b>

\* Y compris corrections de taxations antérieures, comptes d'insuffisances et amendes, bénéfiques en capital, imputations forfaitaires, etc.

Le produit de l'impôt des personnes physiques et des personnes morales enregistré dans les comptes de l'Etat, dans le cadre du système de taxation postnumerando, ne permet pas de faire la distinction entre l'impôt sur le revenu et la fortune, respectivement entre le bénéfice et le capital.

## ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES

(En milliers de francs)

<i>Année</i>	<i>Impôt direct cantonal<sup>1)</sup></i>	<i>Impôts immobiliers (lods, impôt foncier, gains immobiliers<sup>2)</sup></i>	<i>Part du canton à l'impôt fédéral direct</i>	<i>Impôts sur les donations et les successions<sup>3)</sup></i>	<i>Taxes sur véhicules et cyclomoteurs</i>
1992	409'704	27'109	67'646	22'741	26'293
1993	420'606	21'255	69'454	21'928	29'389
1994	434'493	24'572	75'762	19'740	29'665
1995	449'359	29'530	73'714	21'155	30'193
1996	467'280	26'097	79'394	24'638	32'339
1997	468'551	25'808	88'602	23'386	33'188
1998	472'319	30'656	83'615	24'148	34'043
1999	501'568	31'717	88'213	25'153	35'136
2000	528'857	33'303	95'609	36'901	35'822
2001	554'925	32'517	105'371	31'499	36'410
2002	594'001	34'971	127'344	21'324	36'874
2003	573'425	44'300	107'597	22'069	37'175
2004	586'176	38'838	111'078	17'124	39'136
2005	755'999	47'606	91'806	14'296	39'293
2006	809'712	48'982	119'653	18'654	39'611
2007	853'609	55'206	112'606	17'922	39'947
2008	871'405	54'669	55'182	22'128	40'478
2009	858'479	55'918	46'119	24'261	41'425

1) Y compris les versements compensatoires concernant les travailleurs frontaliers

2) Y compris l'ancien impôt complémentaire sur les immeubles remplacé par l'impôt foncier en 2001

3) Y compris l'émolument de dévolution d'hérédité, supprimé dès la période fiscale 2003

# Revenus des biens

Revenus des biens			Variations	
	Comptes 2009 Fr.	Comptes 2008 Fr.	par rapport aux comptes 2008 %	Budget 2009 Fr.
Banques	570'353	1'642'801	-65,3	1'960'000
Créances	9'047'205	11'606'848	-22,1	10'453'100
Titres	970'401	1'043'253	-7,0	855'200
Immeubles du patrimoine financier	566'390	574'344	-1,4	535'000
Gains sur placements	6'908'098	7'342'814	-5,9	1'830'000
Prêts du patrimoine administratif	2'164	11'548	-81,3	3'000
Intérêt et part au bénéfice de la BCN	25'000'000	23'500'000	+6,4	23'500'000
Immeubles du patrimoine administratif	6'170'988	2'445'646	+152,3	2'059'300
Autres revenus	457'182	13'517	+3282,2	0
<b>42 Total</b>	<b>49'692'781</b>	<b>48'180'771</b>	<b>+3,1</b>	<b>41'195'600</b>

Les revenus émanant des comptes bancaires et des créances ont diminué en 2009 suite à une diminution des conditions de rémunération.

Les gains sur placement, qui affichent une certaine similitude entre les comptes 2008 et 2009, enregistrent en réalité une compensation entre deux rubriques. Les gains ont diminué de 4 millions de francs, suite à un net recul des bénéfices sur titres. Une augmentation comparable (+4 millions) a cependant été enregistrée suite à la prise en compte du recouvrement de subsides octroyés par l'office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM). Le montant figurant sous cette rubrique venait précédemment en déduction des subventions accordées. Ce nouvel élément explique la différence entre les comptes et le budget. La nouvelle rubrique, difficile à évaluer, a été sous-estimée.

L'augmentation de revenus générés par les immeubles du patrimoine administratif provient de loyers nouvellement perçus auprès du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) et de la HE Arc pour un montant de 4,1 millions de francs. L'information n'était pas disponible pour faire figurer ces loyers lors de l'établissement du budget.

Par rapport à 2008, la rubrique "autres revenus" a été alimentée par une part au bénéfice du SCAN et par des agios sur les emprunts.

# Contributions

Contributions			Variations	Budget 2009
	Comptes 2009	Comptes 2008	par rapport aux comptes 2008	
	Fr.	Fr.	%	Fr.
Emoluments administratifs	28'929'478	37'962'085	-23,8	37'362'000
Recettes hospitalières et d'établissements spécialisés, pensions	0	17'809'824	-100,0	0
Ecolages	11'716'702	10'112'243	+15,9	11'293'000
Autres redevances d'utilisation et prestations de service	23'040'996	23'601'095	-2,4	22'950'000
Ventes	6'591'374	4'577'335	+44,0	4'126'000
Dédommagements de tiers	23'284'694	20'025'569	+16,3	16'475'200
Amendes	19'947'119	18'004'734	+10,8	21'815'300
Prestations effectuées par les collectivités pour investissements	2'791'635	4'628'794	-39,7	4'548'700
Autres contributions	22'436'533	12'605'731	+78,0	9'094'700
<b>43 Total</b>	<b>138'738'531</b>	<b>149'327'410</b>	<b>-7,1</b>	<b>127'664'900</b>

Par rapport à l'année 2008, les contributions reçues baissent de 10,6 millions de francs. Par contre le résultat des comptes est supérieur au budget de 11,1 millions de francs.

La disparition des émoluments administratifs du SCAN, suite à son autonomisation au 1<sup>er</sup> janvier 2009, induit une baisse de ces derniers de 9,5 millions de francs par rapport aux comptes 2008 et au budget 2009 (les effets de l'autonomie du SCAN n'étaient pas pris en compte dans le budget 2009).

Les recettes hospitalières et d'établissements spécialisés de l'Hôpital psychiatrique de Perreux disparaissent suite à la création du CNP au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (-17,8 millions).

L'augmentation des ecolages provient principalement du changement de financement des cours dispensés au CPLN pour les chômeurs. Auparavant les recettes étaient comptabilisées dans le groupe de recettes 46, dès 2009 elles sont comptabilisées dans le groupe de recettes 43 (+1,2 million).

Le centre financier CPMB-projets présente des ventes à des tiers et de cafétéria, de plus d'un million de francs supérieures au budget 2009 et aux comptes 2008.

La hausse des autres contributions provient principalement du service des établissements spécialisés (+5,4 millions correspondant à la part non-utilisée des transitoires comptabilisés lors de la clôture des comptes 2008), du service informatique de l'entité neuchâteloise (+1,6 million provenant de l'augmentation de la maintenance aux institutions para-publiques et facturation au SCAN non prévue au budget 2009) et du service de la justice (+1,2 million concernant des liquidités dévolues à l'Etat provenant d'un séquestre).

## Part à des recettes fédérales sans affectation

Part à des recettes sans affectation				
	Comptes 2009 Fr.	Comptes 2008 Fr.	Variations par rapport aux comptes 2008 %	Budget 2009 Fr.
Péréquation fédérale / Péréquation des ressources	4'183'596	6'714'370	-37,7	4'188'000
Péréquation fédérale / Compensation charges géo-topographiques	22'835'000	22'183'000	+2,9	22'835'000
Péréquation fédérale / Compensation charges socio-démographiques	11'851'000	11'914'000	-0,5	11'851'000
Péréquation fédérale / Compensation cas de rigueur	108'833'000	108'833'304	-	108'833'000
Impôt fédéral direct	46'118'731	55'182'248	-16,4	50'000'000
Impôt anticipé	9'579'000	14'266'757	-32,9	6'700'000
Impôt épargne UE	380'777	399'352	-4,7	0
Taxe d'exemption du service militaire	789'889	750'316	+5,3	430'000
Bénéfice de la Banque nationale suisse	36'925'720	27'759'038	+33,0	37'359'000
Droits sur les carburants	10'787'768	10'699'281	+0,8	10'500'000
Régie des alcools (imposition des boissons distillées)	629'494	601'771	+4,6	575'000
Redevance poids lourds	10'110'656	11'360'318	-10,6	9'789'000
<b>44 Total</b>	<b>263'024'631</b>	<b>270'663'755</b>	<b>-2,8</b>	<b>263'060'000</b>

La part du canton aux recettes sans affectation diminue de 7,6 millions de francs par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation de l'indice des ressources du canton de Neuchâtel de 96,5 à 97,5 points en 2009, a pour conséquence une diminution des montants reçus au titre de la péréquation des ressources par rapport à 2008.

Le recul conséquent de la part du canton à l'IFD (-9 millions) et à l'impôt anticipé (-4,7 millions) est à interpréter dans le contexte de la crise financière et économique mondiale que nous connaissons.

La forte variation à la hausse de la part du canton au bénéfice de la BNS n'est pas due à une augmentation du bénéfice distribué, mais découle d'une correction en diminution du montant comptabilisé en 2008, suite à un transitoire trop élevé passé à fin 2007.

La redevance poids lourds comprenait à la clôture des comptes 2008 un solde de 2007. Ce phénomène ponctuel explique en partie la variation à la baisse constatée à ce titre entre 2008 et 2009.

# Dédommagements de collectivités publiques

Dédommagements de collectivités publiques			Variations	
	Comptes 2009 Fr.	Comptes 2008 Fr.	par rapport aux comptes 2008 %	Budget 2009 Fr.
Confédération (asile, CNIP, entretien A5, établissements militaires, etc.)	7'574'883	21'441'979	-64,7	20'281'500
Cantons (Université, HES, lycées, écoles professionnelles, etc.)	35'300'484	31'600'872	+11,7	30'364'900
Communes (police, protection civile, documents d'identité, etc.)	11'969'605	11'096'473	+7,9	12'562'600
<b>45 Total</b>	<b>54'844'972</b>	<b>64'139'324</b>	<b>-14,5</b>	<b>63'209'000</b>

Globalement, les dédommagements reçus de collectivités publiques diminuent de 9,3 millions de francs par rapport aux comptes 2008 et sont de 8,4 millions de francs inférieurs aux prévisions budgétaires.

Pour ce qui concerne les contributions fédérales, l'écart négatif de 13,9 millions de francs avec les comptes 2008 et de 12,7 millions avec le budget est dû à deux facteurs. D'une part, les indemnités pour requérants d'asile et réfugiés (-11 millions, tant pour les comptes que le budget) figurent désormais, pour des raisons comptables, en tant que "subventions acquises" dans le groupe 46. D'autre part, la diminution du nombre d'apprenants au Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle s'est traduite par une baisse des indemnités fédérales, tant par rapport aux comptes (-1,5 million) que par rapport au budget (-2 millions).

Les contributions des cantons progressent, tant par rapport aux comptes 2008 (+3,7 millions) qu'au budget (+4,9 millions). Ces écarts s'expliquent principalement par la sous-estimation d'un actif transitoire à l'Université impliquant une recette supplémentaire de 4,2 millions de francs par rapport au budget et de 4,7 millions par rapport aux comptes 2008. A l'inverse, moins de recettes ont été perçues au titre des étudiants provenant hors du canton au lycée Blaise-Cendrars, tant par rapport au budget (-0,7 million) que par rapport aux comptes (-1 million).

La participation des communes progresse par rapport aux comptes 2008, notamment en raison de l'augmentation des dédommagements au bénéfice de la police cantonale dans le cadre de la police unique (+1,1 million). L'écart par rapport au budget (-0,6 million) provient en partie d'une demande de pièces d'identités moins importante qu'attendue.

## Subventions acquises

Subventions acquises	<i>Comptes 2009</i> Fr.	<i>Comptes 2008</i> Fr.	<i>Variations par rapport aux comptes 2008</i> %	<i>Budget 2009</i> Fr.
Confédération (AVS-AI, LAMAL, LACI, Université, formation professionnelle, mensurations, bourses, etc.)	149'263'167	130'653'872	+14,2	135'482'900
Communes (aide matérielle, transports, chômeurs en fin de droit, etc.)	77'803'909	70'371'285	+10,6	69'599'900
Propres établissements (ECAP, etc.)	1'417'583	1'229'334	+15,3	1'110'300
Autres subventions acquises (Sport-toto, etc.)	3'726'721	3'601'118	+3,5	3'769'200
<b>46 Total</b>	<b>232'211'380</b>	<b>205'855'609</b>	<b>+12,8</b>	<b>209'962'300</b>

Les subventions acquises augmentent de 22,2 millions de francs en regard du budget et de 26,4 millions de francs par rapport aux comptes 2008.

Les subventions reçues de la Confédération sont supérieures de 13,8 millions de francs au budget notamment au titre des forfaits pour réfugiés et requérants d'asile (+13,8 millions). Cela s'explique au niveau comptable, puisque ces recettes figuraient auparavant en tant que dédommagements reçus de la part de collectivités publiques (groupe 45). Les subsides fédéraux au titre des prestations complémentaires AVS-AI sont supérieurs de 2,3 millions de francs tandis que ceux versés à l'Université sont inférieurs de 3,6 millions de francs. L'augmentation de 18,6 millions de francs constatée par rapport à 2008 découle pour l'essentiel de la correction technique mentionnée ci-dessus concernant les forfaits pour réfugiés et requérants (+13,8 millions), ainsi que de l'augmentation des subsides au titre des prestations complémentaires AVS-AI (+4,8 millions).

Les parts communales aux charges co-financées augmentent globalement de 8,2 millions de francs par rapport au budget. Les plus fortes variations concernent l'aide matérielle (+8,4 millions), les allocations familiales pour personnes sans activité lucrative (-2,3 millions) et les mesures d'intégration professionnelle (+1,9 million). L'augmentation des dépenses en matière d'aide matérielle (+3,9 millions), ainsi que celles liées aux mesures d'intégration professionnelle (+3,3 millions) expliquent également la participation plus élevée des communes par rapport à 2008 (+7,4 millions).

# Classification fonctionnelle

Le tableau ci-après, qui résume celui figurant à la suite des comptes détaillés, montre l'évolution des charges selon les diverses tâches de l'Etat. Les montants cités correspondent aux charges nettes, déduction faite des recettes imputables à chaque secteur (contributions d'autres collectivités publiques, etc.).

L'attribution des rubriques budgétaires aux différents secteurs d'activités a fait l'objet d'un examen approfondi sur la base de la nomenclature en vigueur dans le modèle de compte harmonisé des collectivités publiques utilisé par notre canton. Cette analyse a débouché dans plusieurs cas à une reclassification des rubriques, apportant quelques modifications dans le poids absolu et relatif des secteurs d'activité.

Classification fonctionnelle (En millions de francs)	Comptes 2009		Comptes 2008	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Administration générale	81,5	6,5	78,5	6,3
Sécurité publique	66,9	5,3	67,1	5,4
Enseignement et formation	400,8	31,8	383,7	30,9
Culture et loisirs	14,7	1,2	15,9	1,3
Santé	272,3	21,6	261,1	21,1
Prévoyance sociale	287,3	22,8	288,4	23,2
Trafic	87,7	6,9	83,5	6,7
Protection et aménagement de l'environnement	14,7	1,2	17,1	1,4
Économie publique	34,0	2,7	46,5	3,7
Sous-total	1'259,9	100,0	1'241,8	100,0
Finances et impôts	-1'227,5		-1'255,8	
<b>Excédent de charges (+) / de revenus (-)</b>	<b>+32,4</b>		<b>-14,0</b>	

Les variations les plus significatives en termes absolus entre 2008 et 2009 concernent les secteurs "Finances et impôts" (-28,3 millions), "Enseignement et formation" (+17,1 millions), "Economie publique" (-12,5 millions) et "Santé" (+11,2 millions).

Les trois secteurs "Enseignement et formation", "Prévoyance sociale" et "Santé" représentent plus de 75% des charges nettes de l'Etat (sans finances et impôts).

La diminution de recettes de plus de 28 millions de francs constatée dans le secteur "Finances et impôts" est imputable à la mauvaise situation conjoncturelle qui entraîne des diminutions de rentrées fiscales, en particulier de l'impôt cantonal des personnes morales (-15,2 millions) et de la part du canton à l'impôt fédéral direct (-9,1 millions). Conjointement, les intérêts dus par les contribuables diminuent également de 2,5 millions de francs.

L'augmentation de plus de 17 millions de francs du secteur "Enseignement et formation" est due à raison de 12 millions de francs à la réserve d'investissement pour projet de redéploiement économique qu'il est proposé de constituer dans le décret à l'appui des comptes 2009, principalement pour financer la réalisation du bâtiment de la microtechnique. On relève par ailleurs une augmentation de 5 millions de francs des charges de la formation professionnelle supérieure (HES, HEP).

D'un autre côté, les charges nettes de l'Université diminuent de 5,5 millions de francs, en raison du redéploiement différé de l'Université suite aux incertitudes financières ainsi qu'à des éléments de recettes extraordinaires concernant les exercices précédents. Les autres éléments de hausse se répartissent entre les domaines restants (école obligatoire, formation scolaire spéciale, lycées, centres professionnels).

La diminution de 12,5 millions de francs des charges du secteur "Economie publique" s'explique par le fait que des dotations supplémentaires de respectivement 15 millions et 5 millions de francs ont été effectuées à fin 2008 en faveur du fonds de promotion de l'économie et du fonds cantonal de l'énergie, en prévision de la crise économique. Cet élément extraordinaire ne se retrouve plus en 2009, d'où une forte diminution des charges, qui n'est que partiellement contrebalancée par différents autres facteurs de hausse, comme la dotation supplémentaire de 1,5 million de francs au fonds de promotion de l'économie, qui est proposée dans le décret à l'appui des comptes 2009.

L'augmentation des charges nettes de plus de 11 millions de francs dans le secteur "Santé" se répartit principalement entre les hôpitaux physiques (+7,2 millions) et psychiatriques (+9,1 millions). Les déficits des homes médicalisés et les soins ambulatoires se réduisent en revanche de 4,5 millions de francs. Cette évolution traduit à la fois l'évolution générale des charges constatées dans le secteur de la santé, des réaffectations budgétaires suite au regroupement en 2009 de la psychiatrie, et à des éléments ponctuels liés notamment à la constitution et à la dissolution de provisions.

# Compte des investissements

**Résultats** Les résultats des derniers exercices ainsi que du budget 2009 se présentent comme suit:

Compte des investissements (En milliers de francs)	<i>Budget</i>		<i>Comptes</i>				
	<i>2009</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>	<i>2004</i>
Dépenses d'investissements	136'054	92'254	141'335	102'359	132'651	150'231	214'347
./. Recettes	63'709	42'422	50'237	58'995	83'587	86'580	136'420
Dépenses nettes	72'345	49'832	91'098	43'364	49'064	63'651	77'927
./. Amortissements portés au bilan	82'631	80'904	84'772	77'107	78'914	77'417	78'126
Dépenses portées au bilan	-10'286	-31'072	6'326	-33'743	-29'850	-13'766	-199

Au budget 2009, des dépenses d'investissements nettes ont été prévues à hauteur de 72,3 millions de francs. Les comptes 2009 font ressortir des dépenses nettes à hauteur de 49,8 millions de francs, soit une différence de 22,5 millions de francs. Les paiements sur les crédits en cours sont inférieurs de 14,9 millions de francs et ceux sur les crédits à solliciter inférieurs de 7,6 millions de francs par rapport au budget 2009.

Pour les crédits en cours de réalisation, les écarts les plus importants sont les suivants:

Pour l'objet "Rénovation de l'immeuble Promenade 20, rénovation et agrandissement de la Prison préventive à La Chau-de-Fonds, rénovation et agrandissement de l'établissement d'exécution des peines (EEP) de Bellevue à Gorgier", les dépenses effectives ont été inférieures de 4,9 millions de francs par rapport au budget 2009. Cette variation est due à des retards dans le projet en raison notamment d'une remise en cause des aspects sécuritaires et d'autre part en raison de la durée d'octroi des permis de construire.

En ce qui concerne le "Crédit cadre cantonal 2007-2010 pour le financement de l'infrastructure ferroviaire des chemins de fer privés (BLS, TN, TRN et CJ)", des dépenses nettes à hauteur de 2,5 millions de francs étaient prévues au budget 2009, mais seules des dépenses effectives pour 492'000 francs ont été réalisées. Cet écart s'explique en premier lieu par des variations entre les chiffres définitifs des planifications pluriannuelles des entreprises ferroviaires et le budget de l'Etat et d'autre part du fait que les entreprises n'ont pas réussi à effectuer les travaux planifiés en 2009.

Concernant le crédit d'investissement "Ouvrages de protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eau (convention-programme RPT 07b)", les dépenses nettes sont inférieures de 1,2 million de francs par rapport au budget. Cette variation provient du fait que les projets n'ont pas été lancés dans la mesure où une information coordonnée de l'ensemble de la problématique des dangers naturels doit être menée auprès des communes et des riverains avant de passer au stade de la réalisation.

La rubrique "Participation du canton à l'évacuation et l'épuration des eaux et à l'adduction d'eau" enregistre des dépenses nettes pour 6,4 millions de

francs alors que 8 millions de francs étaient prévus au budget. Cette différence de 1,6 million de francs s'explique par l'accumulation de retards sur les travaux planifiés, en raison de contraintes de diverses natures.

Pour l'acquisition des immeubles et infrastructures du secondaire 2, des dépenses nettes à hauteur de 2,8 millions de francs étaient inscrites au budget 2009 mais ne figurent pas dans les comptes ceci en raison du remboursement anticipé du prêt octroyé par les Villes à fin 2008.

En ce qui concerne l'investissement "Construction d'une halle de sport double (halle Volta) à La Chaux-de-Fonds", les dépenses nettes sont inférieures de 1,5 million de francs par rapport au budget en raison de retards pris sur les travaux suite aux conditions météorologiques difficiles de l'hiver 2008-2009.

En ce qui concerne les crédits à solliciter, un grand nombre d'investissements budgétés en 2009 n'ont pas été réalisés. Il s'agit principalement des objets suivants:

- "Crédit cadre - CLA restructuration postes de police / fusion de services PCN / OCAM / JUST" pour 900'000 francs de dépenses nettes;
- "CPMB à Colombier, crédit cadre, assainissement thermique global et mise en conformité technique" pour 2 millions de francs de dépenses nettes;
- "Réaménagement de l'ancienne H20 à La Chaux-de-Fonds" pour 900'000 francs de dépenses nettes;
- "Site de Tivoli à Neuchâtel, nouveau bâtiment du SIEN pour 750'000 francs de dépenses nettes".

Le tableau ci-après mentionne les principaux écarts (supérieurs à 1 million de francs) par rapport au budget:

## VARIATION DES INVESTISSEMENTS PAR RAPPORT AU BUDGET

(En milliers de francs)

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Investissements propres:</i>		
Rénovation de l'immeuble "Promenade 20", rénovation et agrandissement de la Prison préventive à La Chaux-de-Fonds, rénovation et agrandissement de l'établissement d'exécution des peines (EEP) de Bellevue à Gorgier	-5'890	-1'000
Crédit cadre cantonal 2007-2010 pour le financement de l'infrastructure ferroviaire des chemins de fer privés (BLS, TN, TRN et CJ)	-2'008	0
Part cantonale aux dépenses pour la route A5 (loi fédérale sur les routes nationales du 08.03.1960)	-7'412	-6'814
Part cantonale aux dépenses pour la route A5, construction du tunnel de Serrières	-6'184	-5'404
Dixième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes	-2'585	-1'715
Ouvrages de protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eau (convention-programme RPT 07b)	-1'498	-298
Participation du canton à l'évacuation et l'épuration des eaux et à l'adduction d'eau	-1'506	+113
Acquisition des immeubles et infrastructures du secondaire 2	-2'755	0
Construction d'une halle de sport double (halle Volta) à La Chaux-de-Fonds	-2'152	-698
Campus Arc 1, conservatoire, Neuchâtel, nouveaux bâtiments	+1'217	+216
Crédit cadre - CLA restructuration postes de police / fusion de services PCN / OCAM / JUST	-1'155	-255
CPMB à Colombier, crédit cadre, assainissement thermique global et mise en conformité technique	-2'000	0
<i>Subventions aux investissements:</i>		
-	-	-
Autres objets	-9'872	-5'432
<b>Total</b>	<b>-43'800</b>	<b>-21'287</b>

**Récapitulation des investissements par département et par objet**

Récapitulation des investissements par département et par objet	<b>Comptes 2009</b>			<b>Budget 2009</b>			<b>Comptes 2008</b>		
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dép. nettes</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Par département</i>									
Autorités, y c. CCFI	0.00	0.00	0.00	0	0	0	0.00	0.00	0.00
Justice, sécurité et finances	6'103'723.43	246'941.35	5'856'782.08	14'047'000	1'390'000	12'657'000	3'928'979.92	363'582.40	3'565'397.52
Santé et affaires sociales	450'000.00	0.00	450'000.00	450'000	0	450'000	450'000.00	130'485.00	319'515.00
Gestion du territoire	58'729'897.94	36'515'051.09	22'214'846.85	85'946'000	56'488'500	29'457'500	61'741'976.75	44'461'623.35	17'280'353.40
Economie	2'844'934.05	115'000.00	2'729'934.05	3'430'000	0	3'430'000	3'670'577.00	115'000.00	3'555'577.00
Education, culture et sports	24'125'642.63	5'545'247.30	18'580'395.33	32'180'900	5'830'000	26'350'900	71'543'507.67	5'165'876.85	66'377'630.82
<b>Total</b>	<b>92'254'198.05</b>	<b>42'422'239.74</b>	<b>49'831'958.31</b>	<b>136'053'900</b>	<b>63'708'500</b>	<b>72'345'400</b>	<b>141'335'041.34</b>	<b>50'236'567.60</b>	<b>91'098'473.74</b>
<i>Par objet</i>									
Bâtiments, constructions et équipements	33'133'940.86	5'810'976.65	27'322'964.21	47'618'000	7'487'000	40'131'000	75'062'892.49	5'821'896.25	69'240'996.24
Routes cantonales	6'820'087.55	1'722'040.75	5'098'046.80	14'010'000	8'345'000	5'665'000	16'987'302.23	12'027'908.55	4'959'393.68
Route nationale 5	37'424'230.80	33'667'433.59	3'756'797.21	51'319'000	46'188'000	5'131'000	34'431'786.07	31'476'447.80	2'955'338.27
Correction et régulation des eaux	873'197.30	487'636.75	385'560.55	2'570'000	922'500	1'647'500	625'694.75	254'555.00	371'139.75
Epuration des eaux et adduction d'eau	6'898'519.80	113'240.00	6'785'279.80	8'900'000	400'000	8'500'000	4'354'816.35	174'848.00	4'179'968.35
Améliorations foncières et bâtiments ruraux	2'496'299.40	140'000.00	2'356'299.40	2'835'000	0	2'835'000	2'697'549.00	0.00	2'697'549.00
Bâtiments scol. communaux et instal. sportives	1'869'180.05	0.00	1'869'180.05	3'686'900	0	3'686'900	2'107'175.55	0.00	2'107'175.55
Entreprises de transports privées, aéroports	861'983.45	365'912.00	496'071.45	3'635'000	366'000	3'269'000	3'726'474.15	365'912.00	3'360'562.15
Divers	1'876'758.84	115'000.00	1'761'758.84	1'480'000	0	1'480'000	1'341'350.75	115'000.00	1'226'350.75
<b>Total</b>	<b>92'254'198.05</b>	<b>42'422'239.74</b>	<b>49'831'958.31</b>	<b>136'053'900</b>	<b>63'708'500</b>	<b>72'345'400</b>	<b>141'335'041.34</b>	<b>50'236'567.60</b>	<b>91'098'473.74</b>

**Récapitulation des  
amortissements  
par département  
et par objet**

Récapitulation des amortissements par département et par objet	<i>Amortissements nets</i> 2009 Fr.	<i>Amortissements nets</i> 2008 Fr.	<i>Ecart</i> Fr.	<i>Ecart</i> %
<i>Par département</i>				
Autorités, y c. CCFI	332'000.00	332'000.00	0.00	0.0%
Justice, sécurité et finances	16'857'504.84	18'878'013.75	-2'020'508.91	-10.7%
Santé et affaires sociales	2'954'324.00	2'912'584.00	41'740.00	1.4%
Gestion du territoire	40'798'714.51	39'209'064.97	1'589'649.54	4.1%
Economie	4'210'301.15	5'336'661.00	-1'126'359.85	-21.1%
Education, culture et sports	15'750'883.79	18'103'613.78	-2'352'729.99	-13.0%
<b>Total</b>	<b>80'903'728.29</b>	<b>84'771'937.50</b>	<b>-3'868'209.21</b>	<b>-4.6%</b>
<i>Par objet</i>				
Bâtiments, constructions et équipements	33'849'580.68	39'862'267.50	-6'012'686.82	-15.1%
Routes cantonales	11'393'221.05	11'209'274.00	183'947.05	1.6%
Route nationale 5	15'412'030.00	15'116'495.00	295'535.00	2.0%
Correction et régulation des eaux	348'882.00	311'769.00	37'113.00	11.9%
Epuration des eaux et adduction d'eau	9'030'822.06	8'788'734.00	242'088.06	2.8%
Améliorations foncières et bâtiments ruraux	3'077'693.50	2'408'313.00	669'380.50	27.8%
Bâtiments scol. communaux et instal. sportives	2'569'488.00	2'345'018.00	224'470.00	9.6%
Entreprises de transports privées, aéroports	1'513'218.00	1'098'406.00	414'812.00	37.8%
Divers	3'708'793.00	3'631'661.00	77'132.00	2.1%
<b>Total</b>	<b>80'903'728.29</b>	<b>84'771'937.50</b>	<b>-3'868'209.21</b>	<b>-4.6%</b>

# Engagements

Le montant des engagements contractés au 31 décembre 2009 s'élève à 131,9 millions de francs. Le détail figure au compte des investissements et s'établit de la manière suivante:

Engagements	Fr.
- Montant des crédits accordés en cours à ce jour	1'391'707'000
- Dépenses effectuées au 31 décembre 2009 sur ces crédits	-1'259'807'000
<b>Différence</b>	<b>131'900'000</b>

Les engagements augmentent de 16,5 millions de francs par rapport à la clôture précédente. Les crédits les plus importants accordés en 2009 ont été les suivants: 4,5 millions de francs pour le développement du Guichet unique neuchâtelois, 6,6 millions de francs pour la réalisation des études d'avant-projet d'un nouveau tronçon de voie ferrée entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds (projet TransRUN), 4,1 millions de francs lié à la RPT sur la convention-programme traitant du domaine "Protection contre le bruit et isolation acoustique", 11,2 millions de francs liés à la RPT sur les conventions-programmes traitant des domaines "Ouvrages de protection" et "Revitalisation des cours d'eau", 1,6 million de francs pour la coordination et le suivi du projet d'agglomération, 3,5 millions de francs pour réaliser divers travaux d'entretien courant dans plusieurs bâtiments cantonaux, au titre de rattrapage de "l'entretien différé", 14 millions de francs pour la réalisation de projets de politique régionale, 1,6 million de francs destinés à poursuivre la rénovation et l'entretien des locaux du Site Dubied à Couvet, 8,5 millions de francs relatifs à la participation financière de l'Etat permettant le transfert et l'installation du Comlab au sein du Centre suisse d'électronique et de microtechnique SA (CSEM),

# Crédits supplémentaires et complémentaires

Nous indiquons ci-après les crédits supplémentaires, les compléments au compte des investissements et les nouveaux crédits supérieurs à 100'000 francs accordés par arrêté du Conseil d'Etat ou décret du Grand Conseil qui n'étaient pas prévus au budget. Des économies ou des recettes compensatoires ont été apportées pour la plupart d'entre eux. De plus, il faut préciser que les crédits accordés n'ont pas tous été utilisés entièrement.

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT, crédits supplémentaires >100'000 francs

<i>Centre financier</i>	<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
Service du matériel et des imprimés	310000	Dépassement de la rubrique budgétaire suite à la reprise de l'économat de la ville de La Chaux-de-Fonds	375'000
	310695	Dépenses liées à la production des documents scolaires suite à une collaboration avec les cantons de Genève et Jura	380'000
Service de la justice	301000	Frais de personnel et coûts de salaires annuels dus au surcroît de travail de la gestion et du traitement des amendes d'ordre	368'631
	318210	Dépenses exceptionnelles liées à trois affaires pénales	1'130'000
	318215	Tutelles sans actifs plus élevées	350'000
Tribunal cantonal	300210	Suppléances à mi-temps	109'200
Tribunaux districts	300210	Suppléances à mi-temps	161'200
Juges d'instruction	300210	Salaires des juges suppléants à 50% pendant une période de deux ans	110'900
	318051	Factures d'interprètes, traitements des juges d'instruction et salaires du personnel administratif	352'000
	351260	Placements hors canton, en détention préventive, de prévenus, effectués par les juges d'instruction	400'000
Police neuchâteloise	318000	Frais de justice et d'expertises	767'000
Service de la sécurité civile et militaire	319200	Lutte contre la pandémie de grippe AH1N1	394'700
Services des ressources humaines	309300	Financement des frais d'annonces et autres dépenses en lien avec le recrutement de personnel au sein de l'administration cantonale	200'000
Service de la santé publique	313240	Factures des vaccins contre le cancer du col de l'utérus. La charge relative aux vaccins est entièrement couverte par des recettes équivalentes	1'104'000
Aide hospitalière	363211	Augmentation de l'enveloppe budgétaire du CNP pour tenir compte, notamment, des frais de locations dus à l'Etat (3 mios)	3'485'000
Service médico-psychologique	318000	Restitution d'une partie des recettes aux institutions spécialisées où les prestations facturées par le SMPeA étaient fournies	395'000
Etablissements pour personnes âgées	364235	Supplément de subvention pour les homes LESPAs, en raison des déficits plus importants que prévus	350'000
Service de l'action sociale	366300	Dégradation conjoncturelle avec une hausse du recours à l'aide sociale; nouvelles charges imputées à l'aide sociale (domaine de l'asile); surévaluation des effets des nouvelles allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative	14'000'000
Services des établissements spécialisés	365365	Placements pénaux de mineurs hors canton plus élevés que les prévisions	1'495'600
	365375	Augmentation du nombre d'adultes AI, retrait de l'OFAS à la participation de la subvention et collaboration intercantonale pour des placements d'adultes AI hors canton	2'264'100

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT, crédits supplémentaires (suite)

Centre financier	Compte	Libellé	Montant Fr.
Office des bourses	366705	Report 2008 sur l'année 2009 pour les demandes non traitées en raison de la surcharge de travail administratif	150'000
Secrétariat général DGT	318467	Compensation de l'exercice des tâches en matière de navigation suite à l'autonomisation du SCAN	200'000
	318470	Alimentation d'une nouvelle rubrique budgétaire qui permettra au SDGT de verser au SCAN la redevance pour l'encaissement des taxes	400'000
Office du logement	366340	Le canton avance la part communale pour chaque immeuble subventionné. Ce crédit permet le respect du principe du produit brut	720'000
Office des transports	301000	Honoraires du directeur du projet TransRun et chef du projet CTI	381'400
	364800	Financement de prestations à l'essai non prévues au budget 2009	170'000
Service des ponts et chaussées	314420	Versement pour l'entretien électromécanique lié à l'exploitation de la route principale H20 suite au montant forfaitaire reçu de la confédération	280'000
	314430	Conditions hivernales particulièrement difficiles en début d'année 2009	1'269'800
Service de la faune, des forêts et de la nature	314470	Programme de relance de la Confédération (revitalisation des biotopes)	389'000
Service des migrations	301000	Augmentation de la dotation en personnel du SMIG pour lui permettre de faire face à l'ensemble des tâches qui lui incombent.	704'000
	318005	Personnel de sécurité privé, afin d'assurer la sécurité des locaux de l'abri de protection civile utilisés de manière provisoire pour les requérants d'asile	240'000
	366575	Augmentation d'assistance pour les réfugiés, suite à la croissance des octrois d'asile	120'000
AVS/AI	360500	Augmentation des allocations familiales pour les travailleurs agricoles	235'685
	363500	Augmentation du nombre de bénéficiaires des prestations complémentaires AVS	1'000'000
	363510	Augmentation du nombre de bénéficiaires des prestations complémentaires AI	3'860'000
	363540	Augmentation des remises de cotisations AVS-AI	139'100
Service de l'emploi	301000	Engagement de personnel supplémentaire, ceci afin de faire face à la forte crise économique	400'000
Service de l'économie	365260	Non entrée en vigueur de la loi sur la police du commerce et des établissements publics	386'000
	366000	Idem	150'000
Service de la consommation et des affaires vétérinaires	318040	Financement de la campagne de vaccination contre la maladie de la "langue bleue"	175'000
Office de l'enseignement spécialisé	318626	Honoraires orthophonie ambulatoire	1'500'000
	365374	Problématique de la non scolarisation d'une dizaine d'enfants polyhandicapés	1'908'080
Service de la formation professionnelle et lycées	365630	Passage intégral au principe d'échéance et hausse des coûts liée au changement de financement des cours interentreprises (CIE), assuré depuis 2008 sous forme de forfaits	266'300
Formation HES	351647	Intégration du nouveau domaine arts et musique à la HES-SO et transfert de la filière professionnelle de musique à la HEM-CSMG	2'184'600
	351655	Charge supplémentaire due à l'augmentation des effectifs des étudiants du domaine santé	284'058
	351657	Participation à la location du Campus Arc 1, payée par la HE-Arc. Les modalités du bail n'étaient pas encore connues au moment de l'élaboration du budget 2009. Comme l'Etat est conjointement propriétaire, les locations dues par la HE-Arc sont comptabilisées comme recettes au service des bâtiments	130'982

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT, crédits supplémentaires (suite)

Centre financier	Compte	Libellé	Montant Fr.
CPLN - Centre de formation professionnelle du Littoral	308000	Remplacement du personnel fixe par du personnel temporaire	145'000
CPLN – Projets	311000	Achat et remplacement d'une cellule de Productique de l'école technique , formations supérieures du CPLN	146'000
Conservatoire – filières professionnelles	301000	Avance de financement du canton en faveur de la filière de musique professionnelle du Conservatoire neuchâtelois qui a été intégrée à la HEM du canton de Genève	217'100
Service des hautes écoles et de la recherche	351672	Transfert de budget entre le SHER et le service des affaires culturelles	120'000
	302000	Avance de financement du canton en faveur de la filière de musique professionnelle du Conservatoire neuchâtelois qui a été intégrée à la HEM du canton de Genève	1'091'900
Fonds pour réformes de structures des communes	318000	Mandat visant à proposer un nouveau système de compensation de la surcharge structurelle et de répartition des tâches entre l'Etat et les communes	128'000
Fonds d'aide au logement	365445	Dépenses qui s'inscrivent dans le cadre du "plan comptable fonds d'aide au logement", relatif à la nouvelle loi sur l'aide au logement	400'000
Fonds cantonal de l'énergie	310060	Augmentation de la part cantonale au programme national d'assainissement dans le cadre du programme de relance de l'Etat	250'000
	318000	Idem	250'000
	362800	Idem	1'000'000
	365800	Idem	500'000
	366800	Idem	2'000'000
Fonds d'intégration professionnelle	360530	Augmentation des indemnités journalières de chômage de 120 jours	1'650'000
	365560	Mesures de soutien à l'emploi dans le cadre du programme de relance de l'Etat	10'000'000
Fonds de promotion de l'économie	365540	Soutien aux entreprises dans le cadre du programme de relance de l'Etat	10'000'000
<b>Total</b>			<b>73'734'336</b>

Conformément aux directives en vigueur, d'autres crédits supplémentaires dont le montant ne dépassait pas 100'000 francs ont été accordés par les départements en accord avec le Département de la justice, de la sécurité et des finances, voire dans certains cas particuliers par le Conseil d'Etat. Ils sont mentionnés dans les remarques à l'appui des comptes.

Les crédits supplémentaires du compte de fonctionnement accordés durant l'exercice 2009 s'élèvent au total à 79,5 millions de francs, dont 73,7 millions de francs concernent des requêtes supérieures à 100'000 francs, qui relèvent de la compétence du Grand Conseil ou du Conseil d'Etat.

## COMPTE DES INVESTISSEMENTS, crédits supplémentaires et complémentaires > 100'000 francs

<i>Décret Grand Conseil</i>	<i>Arrêté Conseil d'Etat</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant Fr.</i>
23.06.2009		Réalisation de projets de politique régionale	3'350'000
03.11.2009		Campus Arc 1, conservatoire, Neuchâtel, nouveaux bâtiments	1'200'000
	02.03.2009	Travaux de réfection Tour romane	400'000
	25.03.2009	Construction silo à sel pour le dépôt de Couvet	270'000
	30.03.2009	Mise en œuvre du PAC Marais-Acquisition d'un domaine agricole	400'000
	08.04.2009	PN Auvernier, part routière	100'000
	22.04.2009	Véhicule Manitou pour le SFFN	120'000
	22.04.2009	Implantation de l'unité de police mobile à Colombier (Longueville 1)	310'000
	13.05.2009	Remplacement des stores solaires extérieurs et travaux liés à l'assainissement du système de chauffage au sol dans le bâtiment Léopold-Robert 10, à Neuchâtel	100'000
	13.05.2009	Réalisation d'études routières dans le cadre des mesures conjoncturelles cantonales	200'000
	13.05.2009	Réalisation de travaux d'améliorations structurelles dans l'agriculture dans le cadre du programme de stabilisation de la Confédération	325'700
	01.07.2009	Achat de matériel de saisie des données biométriques et centralisation des activités du service de la justice	300'000
	01.07.2009	Construction d'une extension au Laboratoire routier du service des ponts et chaussées	275'000
	12.08.2009	Stabilisation des enrochements des rives du lac entre Auvernier et Saint-Blaise	250'000
	14.09.2009	Réhabilitation et entretien du bâtiment Hôtel-de-Ville 3 au Locle	150'000
	28.09.2009	Remplacement du véhicule Unimog NE3032 et équipement (division 4)	400'000
	30.09.2009	Etude projet TransRun	215'600
	14.10.2009	Réfection des toitures de la cuisine et des bâtiments locatifs des bâtiments de Perreux	385'000
	02.11.2009	Transfert de l'office cantonal de l'assurance maladie (OCAM) à l'Espace de l'Europe 2-4 à Neuchâtel	350'000
	18.11.2009	Démolition d'une maison insalubre au Col-des-Roches (projet H20)	120'000
	23.11.2009	Planification financière roulante	165'000
	30.11.2009	Transfert de l'office cantonal de la population (OCPO) à Tivoli 22, à Neuchâtel	158'000
	30.11.2009	Mise en conformité des systèmes de sécurité feu des Lycées Denis-de-Rougemont et Jean-Piaget, ainsi qu'à la mise en place d'un éclairage automatisé pour les espaces de circulation au Lycée Denis-de-Rougemont, sis Breguet 3, à Neuchâtel	250'000
	21.12.2009	Elaboration du dossier de la route principale H20	255'000
<b>Total</b>			<b>10'049'300</b>

# Dépassements de crédits

Nous indiquons ci-après les dépassements de crédits constatés à la clôture des comptes de fonctionnement et des investissements, qui auraient formellement dû donner lieu à une décision du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil selon l'arrêté et la directive entrés en vigueur le 29 mai 2007. Ces dépassements sont en partie liés aux difficultés à prévoir certaines charges avant le bouclage des comptes, voire à des réaménagements comptables entre rubriques budgétaires ou à des compensations par le biais de recettes.

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT, dépassements de crédits non autorisés

<i>Centre financier</i>	<i>Comptes et libellés</i>		<i>Montant Fr.</i>
Conseil d'Etat	300100	Traitements du Conseil d'Etat	219'374
Chancellerie d'Etat	318030	Ports et affranchissements	495'896
Service de la justice	318210	Assistance judiciaire	272'225
	318215	Tutelles sans actifs	195'426
Tribunal cantonal	307100	Prestations retraites à charge Etat	245'853
Juges d'instruction	301000	Personnel administratif et exploitation	171'688
Police neuchâteloise	307100	Prestations retraites à charge Etat	737'743
Sécurité civile et militaire	301000	Personnel administratif et exploitation	118'522
Service financier	318365	Frais de poursuite	1'125'442
	319306	Indemnités dommages à tiers	435'555
Service des contributions	318360	Frais de perception	180'075
	329800	Intérêts dus aux contribuables	251'328
Administration caisse pensions	318345	Caisse unique	118'281
Service établ. spécialisés	365375	Institutions hors canton pour adultes	1'775'338
Secrétariat général DGT	352210	Redevance SIS	449'200
Service des ponts et chaussées	316400	Restitution redevances hydrauliques	400'000
Service faune, forêts, nature	314470	Sites naturels	328'230
AVS/AI	363500	Prestations complémentaires AVS	387'482
Service enseignement obligatoire	302010	Traitements à charge de l'Etat	126'464
	362620	Traitements préscolaires	291'296
Service formation prof. et lycées	351680	Dédommagements AEPR	642'701
	365630	Cours introduction associations professionnelles	193'448
CPMB - Projets	310050	Matériel d'enseignement	293'949
	313610	Achats réfectoire	381'453
	318005	Honoraires, mandats	648'569
	319675	Coût net des projets	385'084
Formation HES	351646	Contributions HE-Arc	973'262
Conservatoire professionnel	302000	Traitements personnel enseignant	165'743
Fonds des sapeurs-pompiers	313040	Matériel, fournitures	118'903
	319230	Maintenance système alarme	125'596
Fonds protection civl. et régionale	352220	Charges salariales OPC	1'519'291
	352221	Matériel des OPC	125'630
Fonds promotion économie	365541	Pertes sur prêts	838'250
<b>Total</b>			<b>14'737'297</b>

---

## COMPTE DES INVESTISSEMENTS, Dépassements nets de crédits (tranches de paiement) non autorisés

<i>Département</i>	<i>Crédit d'investissement</i>	<i>Montant Fr.</i>
DJSF	Achat de matériel de saisie des données biométriques et centralisation des activités du service de la justice	98'500
	Crédit d'étude destiné à finaliser le projet de rénovation et de réaffectation de l'EEP Bellevue, et à déterminer le coût final de l'opération	11'768
	Police, renouvellement portables PDA	99'995
	Aménagement des locaux à Colombier dans le cadre de la fusion avec le service de la sécurité civile et militaire	12'874
	SIEN, développement d'applications dans le domaine judiciaire	16'756
	SIEN, renouvellement système informatique du domaine de l'impôt	54'384
DGT	Onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cycles	1'420'460
	Travaux de réfection des ouvrages sur la Basse-Areuse à Cortaillod et Boudry	25'246
	Assainissement toiture et fenêtres ainsi que l'installation d'une détection feu dans bâtiment sis rue du 1er Mars à Couvet	8'130
DEC	Acquisition d'un logiciel pour le traitement informatique des poursuites	16'488
	Subventions pour constructions rurales et fosses à purin	71'600
	Subventions pour les constructions rurales	20'000
DECS	UNI, 1er mars 26, rénovation intérieure et mise en conformité des locaux du bâtiment principal	62'573
	Participation au transfert et à l'installation du Comlab au sein du CSEM	146'878
	Bâtiment de la microtechnique, études préalables	61'175
	CPMB, études pour l'élaboration d'un concept global de réfection des locaux	360'000
<b>Total</b>		<b>2'486'827</b>

---

## COMPTE DES INVESTISSEMENTS, Dépassements du crédit d'engagement sur les projets terminés dans l'année

<i>Département</i>	<i>Crédit d'investissement</i>	<i>Montant Fr.</i>
DJSF	SIEN, développement d'applications dans le domaine judiciaire	2'728
	SIEN, renouvellement du système informatique	5'349
DSAS	Hôpital psychiatrique cantonal, Perreux, nouveau concept + complément pour rénovation de la station de pompage (ACE) + complément pour renforcement de la défense incendie et remplacement de la conduite C1 potable entre l'Hôpital de Perreux et le réservoir "des Métairies" à Boudry (ACE)	8'217'613
	Hôpital psychiatrique Perreux, complément remplacement du central de gestion des alarmes feu	23'050
DGT	Assainissement de l'encorbellement de la Rançonnière au Col-des-Roches	1'825
DECS	CPMB, études pour l'élaboration d'un concept global de réfection des locaux	358'584
<b>Total</b>		<b>8'609'149</b>

# Bilan

## ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Situation au 31.12.2009 Fr.</i>	<i>Situation au 31.12.2008 Fr.</i>	<i>Variations Fr.</i>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>731'920'512</b>	<b>735'056'810</b>	<b>-3'136'298</b>
Disponibilités	108'824'058	68'522'044	+40'302'013
Avoirs	462'408'733	490'673'752	-28'265'020
Placements	57'250'046	62'422'866	-5'172'820
Actifs transitoires	103'437'676	113'438'146	-10'000'471
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>711'159'711</b>	<b>741'448'091</b>	<b>-30'288'379</b>
Investissements	394'017'771	400'813'150	-6'795'379
Prêts et participations permanentes	199'541'111	198'070'589	+1'470'522
Subventions d'investissements	117'600'829	142'564'351	-24'963'522
<b>Découvert</b>	<b>359'685'072</b>	<b>327'282'725</b>	<b>+32'402'347</b>
<b>Total</b>	<b>1'802'765'295</b>	<b>1'803'787'625</b>	<b>-1'022'330</b>

### Patrimoine financier

*Disponibilités* Les disponibilités à la fin de l'année 2009 ont augmenté d'environ 40,3 millions de francs. Cela provient en partie par des décaissements pour des investissements non effectués et par un meilleur excédent de financement que prévu par rapport à la 2<sup>ème</sup> prévision du résultat probable des comptes 2009.

*Avoirs* Ce groupe est en diminution de 28,3 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Le compte courant avec l'administration fédérale des finances quant à lui diminue de 12,3 millions.

Le montant des impôts cantonaux dus est en baisse de 13,6 millions de francs et ceux concernant l'imputation de l'impôt anticipé provisoire augmente de 3,1 millions de francs.

Les créances envers les collectivités publiques diminuent de 10,9 millions de francs. Cette différence provient essentiellement d'une diminution du poste concernant les subventions fédérales diverses à recevoir.

Les autres créances, à savoir les autres débiteurs sont en augmentation de 8,3 millions de francs. Une partie de cette différence s'explique, par l'introduction de la comptabilisation du principe de facturation en lieu et place du principe de caisse pour les mandats de répressions qui découlent d'amendes d'ordres gérées dans le progiciel métier "Epsipol".

Le compte des opérations de liaison entre deux périodes comptables présente une diminution, mais reste relativement stable par rapport à l'année 2008.

*Placements* Remboursement d'obligations de caisse pour 1,5 million de francs concernant le fonds des sports.

*Immeuble* La diminution provient de la vente du bâtiment "Les Cernets" du cadastre des Verrières.

*Actifs transitoires* Lors du bouclage des comptes 2008, une avance de trésorerie de 10,4 millions de francs avait été faite pour la caisse cantonale neuchâtelaise de compensation concernant l'année 2009. Pour le bouclage des comptes 2009, une même demande a été soumise, mais le versement étant intervenu en 2010, il n'y a pas eu besoin de comptabiliser un transitoire.

### **Patrimoine administratif**

*Investissements* Les investissements nets sont légèrement en baisse de 6,8 millions de francs.

*Prêts et participations permanentes* La principale augmentation provient essentiellement des prêts d'investissements agricoles pour un montant net de 2,4 millions de francs.

*Subventions d'investissements* Les subventions aux investissements enregistrent une diminution nette de 25 millions de francs due principalement à l'amortissement de la part des subventions cantonales pour la construction de "l'autoroute A5". A titre de rappel, la totalité de cet investissement avait été transféré à fin 2008 sous cette rubrique.

*Découvert* Il augmente de 32,4 millions de francs, correspondant à l'excédent de charges de l'exercice.

## PASSIF

Rubriques	Situation au 31.12.2009 Fr.	Situation au 31.12.2008 Fr.	Variations Fr.
<b>Engagements</b>	<b>1'690'510'284</b>	<b>1'680'916'458</b>	<b>+9'593'826</b>
Engagements courants	135'678'010	178'343'430	-42'665'420
Dettes à moyen et long termes	1'418'337'049	1'374'717'397	+43'619'651
Dettes envers des entités particulières	3'536'301	18'782'891	-15'246'590
Provisions et réserves	33'196'721	18'242'782	+14'953'939
Passifs transitoires	99'762'202	90'829'957	+8'932'246
<b>Financements spéciaux</b>	<b>112'255'012</b>	<b>122'871'167</b>	<b>-10'616'156</b>
<b>Total</b>	<b>1'802'765'295</b>	<b>1'803'787'625</b>	<b>-1'022'330</b>

### Engagements

*Engagements courants* La diminution des engagements courants de 42,7 millions de francs provient de la diminution des créanciers services externes pour 10,9 millions de francs, d'une diminution des fournisseurs "compte collectif" de l'Etat pour 11,3 millions de francs et d'une diminution du compte de liaison entre deux périodes comptables de 20 millions de francs.

Le compte de liaison entre deux périodes comptables comprend les versements aux communes pour 30,4 millions de francs et les versements aux Eglises pour 0,2 million de francs correspondant à leur part au bordereau unique pour l'année 2009.

*Dettes à moyen et long termes* Les dettes à moyen et long termes ont augmenté de 43,6 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Ci-après, figurent les plus importants flux de fonds:

	<i>Millions de francs</i>
<i>Emploi de fonds</i>	
- Augmentation des immobilisations productives, bâtiments	58,0
- Augmentation comptes bancaires	52,4
- Augmentation excédent de charges	32,4
- Augmentation immobilisations productives, équipements	12,1
- Diminution des emprunts compte collectif	50,0
- Diminution emprunts bâtiments secondaire 2	39,5
- Diminution du compte de liaison entre 2 périodes, passif	20,0
- Diminution des fournisseurs compte collectif	11,2
- Diminution des créanciers, services externes	10,9
- Compte courant Caisse pension de l'Etat	21,4
- Diminution fortune du fonds de réformes structures Communes	8,0
	<b>315,9</b>
<i>Sources de fonds</i>	
- Augmentation emprunts par obligations compte collectif	-100,0
- Augmentation emprunts privés	-30,0
- Création réserve pour investissement d'intérêts économique	-12,0
- Diminution des immobilisations en cours, bâtiments	-64,9
- Diminution des immobilisations productives, subventions	-17,5
- Diminution des débiteurs impôts cantonaux	-13,6
- Diminution du compte courant avec la Confédération	-12,3
- Diminution du compte de chèque postale	-11,9
- Diminution des actifs transitoires, services externes	-10,5
- Diminution des subventions fédérales diverses à recevoir	-10,2
	<b>+10,6</b>
<i>Flux financiers divers</i>	<b>+10,6</b>
<b>Variation de la dette consolidée</b>	<b>+43,6</b>

#### *Engagements envers les entités particulières*

Au 31 décembre 2008, le solde du compte courant en faveur de la Caisse de pensions de l'Etat s'élevait à 16 millions de francs. A fin 2009, le solde est créditeur de 5,4 millions de francs.

#### *Provisions et réserves*

La constitution en 2008 d'une réserve de 5 millions de francs pour l'alimentation du fonds de l'énergie a été dissoute en 2009.

Création d'une réserve de 4,2 millions de francs pour report de solde des comptes 2009 de l'Université, selon ACE du 20 mai 2009 basé sur l'article premier, al. 3 de la loi sur les finances. L'arrêté autorise l'Université à reporter les soldes de crédits non utilisés en 2009 sur l'exercice 2010, à hauteur de la réduction de l'enveloppe imposée en 2010 par rapport au montant qui aurait dû être attribué, selon le mandat d'objectifs 2009 à 2012 voté par le Grand Conseil

Création d'une réserve de 1,5 million de francs pour l'acquisition d'équipements informatiques et scientifiques de l'Université. La Confédération a en effet alloué en 2009 à l'Etat une subvention de 1,5 million de francs au titre des équipements techniques et scientifiques transférés avec l'IMT à l'EPFL, à fin 2008. Cette subvention, comptabilisée en recettes dans les comptes de l'Université, sera réallouée en 2010 par le biais de la réserve constituée en 2009, en faveur des équipements informatiques et scientifiques

Un montant de 1,3 million de francs a été constitué afin de faire fasse à la sollicitation d'un remboursement de prêt LIM en faveur de la fondation de Mycorama ainsi qu'au remboursement d'un prêt concernant l'Auberge Au Loup Blanc.

Une réserve pour investissements d'intérêt économique de 12 millions de francs a été constituée.

*Passifs transitoires* Les passifs transitoires augmentent de 8,9 millions par rapport à l'année précédente. Il s'agit principalement de recettes de l'Office fédéral des routes (OFROU) reçues d'avance en 2009, mais qui concernent les exercices futurs.

*Financements spéciaux* Globalement, la fortune des fonds diminue de 10,6 millions de francs. La baisse la plus significative apparaît au fonds de réformes de structures des communes pour 8 millions de francs (versement d'un subside de 6,2 millions de francs pour la Tène et le Val-de-travers et d'une aide pour la l'intégration à la police unique des agents communaux de la ville du Locle, de Boudry et de Corcelles pour 1 million de francs).

# Fonds administrés par l'Etat

L'évolution de la situation financière des fonds est reprise dans les tableaux ci-après:

## FONDS APPARTENANT À L'ÉTAT

	Fortune nette		Variations Fr.
	Situation au 31.12.2009 Fr.	Situation au 31.12.2008 Fr.	
Fonds des sapeurs-pompiers	1'136'311,66	950'825,66	+185'486,00
Fonds d'aide aux communes	6'338'989,43	9'801'093,30	-3'462'103,87
Fonds des routes communales	3'443'951,70	3'673'982,65	-230'030,95
Fonds d'aménagement du territoire	6'067'486,19	6'060'337,87	+7'148,32
Fonds forestier de réserve	3'233'692,20	3'217'142,96	+16'549,24
Fonds de conservation de la forêt	2'238'174,71	2'197'751,51	+40'423,20
Fonds des mensurations officielles	12'406'386,85	12'011'599,36	+394'787,49
Fonds des eaux	6'849'943,25	7'387'339,65	-537'396,40
Fonds d'aide au logement	978'840,45	0,00	+978'840,45
Fonds cantonal de l'énergie	6'305'945,45	0,00	+6'305'945,45
Fonds pour l'intégration professionnelle	17'314'798,29	18'210'533,18	-895'734,89
Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise	14'963'216,82	15'412'940,31	-449'723,49
Fonds d'aide aux régions de montagne	2'598'371,75	3'155'734,35	-557'362,60
Fonds de politique régionale	1'209'622,00	2'231'441,00	-1'021'819,00
Fonds viticole	3'476'392,88	3'452'425,63	+23'967,25
Fonds pour encouragement aux études	1'226'698,55	1'251'835,55	-25'137,00
Fonds des sports	7'126'144,52	6'863'224,97	+262'919,55
Fonds des activités culturelles et artistiques	1'378'429,90	1'636'847,25	-258'417,35
Fonds pour l'encouragement cinématographique	76'302,90	66'319,85	+9'983,05
Fonds pour la protection civile régionale	691'410,90	2'401'810,95	-1'710'400,05
Fonds pour la formation et l'intégration des jeunes	3'355'158,15	3'814'396,55	-459'238,40
Fonds pour réformes des structures de l'Etat	2'381'163,55	3'573'218,85	-1'192'055,30
Fonds pour réformes des structures des communes	7'457'579,50	15'500'365,97	-8'042'786,47
<b>Total</b>	<b>112'255'011,60</b>	<b>122'871'167,37</b>	<b>-10'616'155,77</b>

## FONDS GÉRÉS PAR L'ÉTAT

	Solde du compte courant		Variations Fr.
	Situation au 31.12.2009 Fr.	Situation au 31.12.2008 Fr.	
Fonds de retraite des membres du Conseil d'Etat et de leurs familles	-1'326'307,10	-1'065'870,85	-260'436,25
Caisse de pensions de l'Etat	+5'426'713,32	-15'928'772,62	+21'355'485,94
Fondation François-Louis Borel	+3'178'382,82	+2'687'630,52	+490'752,30
Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées	+5'129'026,51	+4'128'800,16	+1'000'226,35
Fondation de l'œuvre de la Maison des Jeunes	-1'026,20	-517'665,56	+516'639,36
Fonds de réserve de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales	+23'703,25	-37'279,55	+60'982,80
Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement publics	-2'171'955,95	-1'219'223,00	-952'732,95
Fonds de désendettement	+267,00	-583,40	+850,40
<b>Total</b>	<b>+10'258'803,65</b>	<b>-11'952'964,30</b>	<b>+22'211'767,95</b>

(+) Solde en faveur de l'Etat

(-) Solde en faveur de l'institution

Le tableau ci-devant mentionne l'évolution du compte-courant de l'Etat à l'égard de ces institutions. Le compte d'exploitation et le bilan des fondations apparaissent dans leur rapport annuel de gestion. Ces rapports sont également mis à la disposition du Grand Conseil.

# Conclusions

Le Conseil d'Etat est inquiet. Malgré un résultat final avant dotations supplémentaires meilleur que le budget, de nombreux signaux montrent que le canton est non seulement dans une situation financière difficile mais que son positionnement économique se dégrade également.

D'abord, il y a eu les mesures urgentes 2009 qui ont été nécessaires pour maintenir les charges à niveau proche du budget. Par rapport à la seconde évaluation qui prévoyait des charges brutes de 1'925 millions de francs, le résultat final de 1'895,8 millions sans dotations supplémentaires est donc satisfaisant. Les mesures urgentes ne sont donc pas restées sans effet et ont conduit à une certaine rigueur. Mais la lourdeur administrative nécessaire à leur mise en œuvre paralyse l'administration, notamment dans des dépenses créatrices de valeur ajoutée, telles que la conduite de projets et l'informatique, sans compter la charge de travail qu'elle impose à tous les niveaux de conduite de l'Etat. Des réformes structurelles doivent être entreprises pour éviter de tels exercices à l'avenir.

Le même phénomène de "frein à mains" est particulièrement marqué dans le domaine des investissements. L'écart de 22,5 millions de francs ou 31,1% entre dépenses nettes budgétées et réalisées est préoccupant. Le domaine est peu flexible. Les tranches de paiement non-utilisées durant l'année sont perdues. Dans le cadre du nouveau modèle de comptes harmonisés (MCH2), des réflexions pourront être entreprises afin de reporter les crédits inutilisés pour une période limitée à une année à l'image du modèle valaisan. L'entrée en vigueur prévue est fin 2014. Il n'en demeure pas moins que la substance du patrimoine cantonale n'est pas renouvelée et détériore la position économique du canton.

Ensuite, l'accroissement des dépenses sociales en 2009 (notamment 14 millions supplémentaires pour l'aide matérielle) met le canton dans une situation difficile. Ces dépenses doivent bien sûr être assumées mais ce sont autant de ressources qui manquent à des projets créateurs de valeur ajoutée. Par ailleurs, l'évolution du chômage dans le canton indique que le canton devra encore assumer de nouvelles dépenses de ce type durant les prochaines années.

La première baisse de l'impôt sur les personnes physiques (hors impôt à la source) par rapport à l'exercice précédent est également un signal fort du risque d'appauvrissement qui menace notre canton. Globalement, les impôts sont en baisse par rapport à 2008. L'accroissement de revenus par rapport au budget 2009 est lié à la participation des communes aux charges d'aide matérielle ainsi qu'à des dissolutions de provisions. Ce constat est d'autant plus inquiétant que tous les autres cantons enregistrent des hausses des revenus fiscaux et vont pour la plupart boucler l'exercice 2009 par un excédent de revenus.

Dépenses sociales en hausse, risque d'appauvrissement, manque de ressources pour des projets d'avenir et situation meilleure des autres cantons, les constats sont multiples et préoccupants. Dans l'immédiat, le Conseil d'Etat propose à votre Autorité les dotations supplémentaires en faveur des fonds d'intégration professionnelle et de promotion économique à hauteur de 3,5 millions et respectivement 1,5 million de francs ainsi que la création d'une réserve d'investissement de 12 millions. Ces dotations doivent permettre d'une part d'assumer le choc à venir en raison du chômage élevé et d'assumer, au moins partiellement, le redéploiement économique du canton, notamment le projet d'envergure que représente le bâtiment de la microtechnique. Parallèlement, le Conseil d'Etat est plus que jamais convaincu que le canton doit entamer sa réforme structurelle et le redressement de ses finances. Faute de quoi, son positionnement économique continuera à se détériorer et ses finances s'en trouveront toujours plus fragilisées. C'est une spirale de laquelle le Conseil d'Etat est déterminé à sortir avec votre appui.

Dans ces perspectives et en conclusion du présent rapport et des rapports de gestion du Conseil d'Etat, de la Chancellerie d'Etat et des départements de l'administration, nous vous soumettons le projet de décret ci-après.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 22 février 2010

Au nom du Conseil d'Etat:

*Le président,*  
J. Studer

*La chancelière,*  
M. Engheben

# Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2009

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,  
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 22 février 2010,  
décrète:

**Article premier** Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes  
de l'exercice 2009, à savoir

		<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
<i>Compte de fonctionnement</i>			
	Total des charges	1'912'864'792.87	
	Total des revenus		1'880'462'445.81
	Excédent de charges		32'402'347.06
<i>Compte des investissements</i>			
	Total des dépenses	92'254'198.05	
	Total des recettes		42'422'239.74
	Investissements nets		49'831'958.31
	Investissements nets	49'831'958.31	
	Amortissements à charge du compte de fonctionnement		80'933'364.56
	Solde reporté à l'actif du bilan		-31'101'406.25
<i>Compte de variation de la fortune ou du découvert et bilan</i>	au 31 décembre 2009, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2009.		

**Art. 2** Sont approuvés les dépassements de crédits suivants:

<i>Compte de fonctionnement</i>			
	<u>Service Financier</u>		
	381315 Réserve pour investissements d'intérêt économique		+12'000'000.—
	<u>Service de l'économie</u>		
	390731 Attrib. fonds de promotion de l'économie		+1'500'000.—
	<u>Service de l'emploi</u>		
	390730 Attrib. fonds d'intégration professionnelle		+3'500'000.—

**Art. 3** La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2009, est approuvée.

**Art. 4** Le présent décret n'est pas sujet au référendum.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

*Le président,*

*Les secrétaires,*

**DEPARTEMENT DE LA JUSTICE,  
DE LA SECURITE ET DES FINANCES  
Service des contributions**

**Variation des recettes fiscales entre  
l'évaluation intermédiaire d'août 2009 et  
le résultat des comptes au bouclement**

*Impôt des personnes physiques,  
écart de -8 millions de francs*

Pour l'évaluation intermédiaire des recettes fiscales d'août 2009, nous sommes basés sur les chiffres des tableaux de bord de juillet 2009. Au 31 juillet 2009, après 5 mois et demi de travaux de taxation, nous avons traité environ 60'000 dossiers, soit un peu plus du 60% du total des contribuables enregistrés. La masse imposable de ces contribuables ne représentait toutefois que moins de la moitié du total du revenu imposable au bouclement.

Les dossiers traités au cours de la deuxième partie de l'année 2009 sont généralement plus importants et rapportent sensiblement plus en termes d'impôt. Les déclarations de contribuables avec des revenus élevés (responsables de personnes morales, indépendants, cadres dirigeants) sont fréquemment déposées dans la deuxième partie de l'année.

De plus, cette année, nous avons constaté qu'un nombre important de contribuables ont fait adapter leurs tranches à la baisse. Ce phénomène s'est amplifié sur les quatre derniers mois. Nous rappelons que l'évolution du taux de chômage dans notre canton a fortement évolué sur la fin de l'année (de 6,1% au 31 juillet à 7,2% au 31 décembre).

En analysant certains dossiers importants, traités dans la deuxième partie de l'année, nous constatons que les bonus ont disparu ramenant les revenus de ces personnes à des niveaux plus bas qu'en 2007. De plus, de nombreux indépendants ont fait adapter leurs acomptes 2009 en fonction de la situation conjoncturelle peu réjouissante.

*Impôt à la source,  
écart de +5 millions de francs*

Dans la deuxième partie de l'année, nous analysons les décomptes de l'impôt à la source pour le deuxième et troisième trimestre pour les salaires 2009 et non 2008. Contrairement aux contribuables ordinaires, il n'y a pas de décalage d'un an. Nous contrôlons les revenus 2009 en 2009, avec un décalage d'environ 3 mois. Nous avons constaté que le revenu par sourcier a augmenté. Cela est dû au fait que les entreprises ont maintenu, voire accentué, leur force sur la recherche et le développement afin de réaliser de nouveaux produits. Ainsi, elles espèrent sortir de la mauvaise conjoncture actuelle en proposant des innovations. Les spécialistes travaillant dans ce domaine sont souvent étrangers et ont des revenus au-dessus de la moyenne. Nous avons également enregistré dans notre canton l'arrivée de départements "Recherche et Développement". On note également un fort accroissement de certaines entreprises employant des spécialistes étrangers.

Le nombre de contribuables soumis à l'impôt à la source a également progressé en 2009 par rapport à 2008 de près de 10% de contribuables en plus!

L'écart entre l'évaluation du mois d'août et le bouclement peut s'expliquer par une évolution des revenus plus grande que prévue et également par le fait que, d'une manière générale, les entreprises n'ont pas réduit les moyens dans ces secteurs d'innovation.

## Actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales

Les amortissements sur créances fiscales s'élèvent à 19,6 millions de francs en 2009.

Le tableau ci-après met en évidence la diminution de 23% des montants transmis au contentieux pour recouvrement. Seules sont prises en compte les créances concernant l'impôt des personnes physiques gérées avec la nouvelle application informatique (depuis 1998), à l'exclusion des créances à l'égard de personnes physiques antérieures à 1998 et de celles concernant les personnes morales.

### CREANCES GERES PAR LE CONTENTIEUX

(En millions de francs)

<i>Mouvements</i>	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Solde en début d'année	54,9	44,2	38,9	35,4	30,8	43,3	26,4
Nouvelles créances transmises	46,6	61,1	50,7	40,0	42,1	23,6	44,2
<b>Total</b>	<b>101,50</b>	<b>105,3</b>	<b>89,6</b>	<b>75,4</b>	<b>72,9</b>	<b>66,9</b>	<b>70,6</b>
Encaissements	31,0	32,0	30,0	21,4	21,6	20,3	13,7
Amortissements	19,6	18,4	15,4	15,1	15,9	15,8	13,6
<b>Solde en fin d'année</b>	<b>50,9</b>	<b>54,9</b>	<b>44,2</b>	<b>38,9</b>	<b>35,4</b>	<b>30,8</b>	<b>43,3</b>

Les amortissements (actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales) demeurent élevés, à 19,3% du total, mais il en va de même des encaissements qui représentent 30,5% du total sous gestion. Le solde en fin d'année 2009 diminue de 7.3%.

Le tableau ci-après montre comment les amortissements annuels, gérés avec le nouveau système, se répartissent entre les années fiscales.

### REPARTITION DES AMORTISSEMENTS PAR ANNEE FISCALE

(En millions de francs)

<i>Années fiscales</i>	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
2009	0,0						
2008	0,5	0,0					
2007	9,5	0,4	0,0				
2006	5,4	8,8	0,5	0,0			
2005	2,2	4,5	8,8	0,3	0,0		
2004	0,2	3,0	3,8	7,8	0,3	0,0	
2003	1,4	0,1	1,7	4,6	7,4	0,2	0,0
2002	0,2	0,6	0,5	1,8	4,8	6,8	0,4
2001	0,2	0,5	0,1	0,6	2,3	5,7	3,7
2000	0,0	0,2	0,0	0,0	0,5	1,6	4,5
1999	0,0	0,2	0,0	0,0	0,4	0,8	3,4
<b>Total</b>	<b>19,6</b>	<b>18,4</b>	<b>15,4</b>	<b>15,1</b>	<b>15,9</b>	<b>15,8</b>	<b>13,6</b>

Le montant cumulé entre 2002 et 2009 des actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales (121,3 millions) représente 2,5 % du produit de l'impôt cantonal direct des personnes physiques comptabilisé sur la même période (4,9 milliards).

## Valeurs limites selon le frein à l'endettement

	<i>Comptes 2009</i>	<i>Budget 2009</i>
<b>Compte de fonctionnement</b>		
<b>Valeur limite</b>	<b>2%</b>	<b>2%</b>
Total des revenus	1'880'462'445.81	1'862'982'800
./. subventions à redistribuer (47)	-82'727'689.35	-89'654'700
./. imputations internes (49)	-46'391'754.73	-43'495'400
Revenus déterminants	1'751'343'001.73	1'729'832'700
<u>Montant maximum de l'excédent de charges (revenus déterminants / 100 * 2)</u>	<u>35'026'860.03</u>	<u>34'596'654</u>
Excédent de charges	32'402'347.06	30'188'400
<b><u>Excédent de charges en % des revenus (exc. de charges / rev. déterminants * 100)</u></b>	<b><u>1.85%</u></b>	<b><u>1.75%</u></b>
<b>Compte des investissements</b>		
<b>Valeur limite</b>	<b>70%</b>	<b>70%</b>
Amortissements du patrimoine administratif	80'933'364.56	82'641'500
./. excédent de charges	-32'402'347.06	-30'188'400
Marge d'autofinancement	48'531'017.50	52'453'100
<u>Montant maximum des investissements nets (marge d'autofinancement / 70 * 100)</u>	<u>69'330'025.00</u>	<u>74'933'000</u>
Investissements nets	49'831'958.31	72'345'400
<b><u>Degré d'autofinancement des investissements (marge autofinancement / invest. nets * 100)</u></b>	<b><u>97.39%</u></b>	<b><u>72.50%</u></b>

**EFFECTIF DU PERSONNEL**

Départements	Situation au 31.12.2009				Situation au 31.12.2008			
	Postes complets	Postes partiels	Postes occupés	En valeur de postes complets	Postes complets	Postes partiels	Postes occupés	En valeur de postes complets
Autorités/ chancellerie	36	10	46	41.6	38	11	49	44.1
DJSF	868	241	1109	1017.7	850	225	1075	986.4
DSAS	57	102	159	118.6	64	149	213	152.0
DGT	302	100	402	363.3	351	116	467	416.5
DEC	294	150	444	394.9	276	138	414	366.3
DECS	145	295	440	317.5	143	283	426	297.7
<b>Total</b>	1702	898	2600	2253.6	1722	922	2644	2263.0
Écoles cantonales - Pers. enseignant <sup>1)</sup>	508	874	1382	993.1	519	1082	1601	991.0

<sup>1)</sup> Y compris l'Université et Conservatoires de musique, hors assistants

Les variations d'une année à l'autre concernant le personnel administratif résultent principalement de la réorganisation de l'administration qui entraîne des diminutions de postes ou des transferts entre les départements.

Des explications plus détaillées concernant les variations des effectifs sont disponibles dans les rapports de gestion du DJSF et du DECS.

## Rapport de l'Université concernant les comptes 2009

Pour la huitième année consécutive, l'enveloppe budgétaire en charge nette de l'Etat attribuée à l'Université de Neuchâtel a été respectée. L'année 2009 s'est clôturée par un budget bénéficiaire non-dépensé de 3'951'925 de francs. Ce solde important s'explique par les raisons évoquées ci-dessous.

L'année 2009 a été marquée par une crise économique extrêmement brutale qui a frappé de plein fouet le canton de Neuchâtel. L'UniNE a pris conscience très rapidement de la gravité de la situation et a, dès le printemps, mené sur demande du Conseil d'Etat une politique restrictive afin de dégager une amélioration de son budget ordinaire à hauteur de plus de 1,6 million de francs. En conséquence, l'UniNE a ralenti la mise en œuvre de son mandat d'objectifs dans le but de réaliser des économies.

Le complément de solde provient principalement de la réadaptation du principe d'échéance des contributions des autres cantons (AIU).

<i>Immeubles du patrimoine administratif</i>	Les amortissements ont légèrement diminué (5.06%) car l'achat de certains équipements scientifiques n'a pas été possible avant que le subventionnement de la Confédération, lié au dossier microtechnique, ne soit clarifié.
<i>Subside aux établissements propres</i>	Lors de l'élaboration du budget 2009, la convention de transfert de la microtechnique à l'EPFL n'était pas encore définitive. Le budget 2009 comprend donc les charges liées au fonctionnement de la microtechnique. En contrepartie, la rubrique 460800 « <i>Subventions fédérales diverses</i> » comprenait également les recettes liées aux activités de la microtechnique. Le solde de la diminution correspond aux économies susmentionnées.
<i>Réserve pour investissements</i>	La réserve provient du financement partiel par la Confédération de la subvention planifiée pour les équipements de la microtechnique qui ont été entièrement amortis en fin d'exercice 2008. Cette recette extraordinaire servira à financer une partie des équipements scientifiques prévus dans le crédit d'équipements 2007-2010, avec un manco de 1,5 million de francs pour l'UniNE.
<i>Réserve report de solde comptes</i>	La réserve correspond au montant autorisé par l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 mai 2009. Elle a été financée par la réadaptation du principe d'échéance de la provision AIU, par une recette extraordinaire et unique de subvention de l'orthophonie de 2007 et par un ralentissement volontaire de la mise en œuvre du mandat d'objectifs. Cette réserve financera le déficit estimé de l'exercice 2010 et une partie de celui de l'exercice 2011. En effet, le budget minimum de fonctionnement de l'UniNE se situe, pour 2010, à hauteur d'environ 50,3 millions de francs, soit une économie réelle et durable de l'ordre de 2 millions de francs par rapport au plan financier du mandat d'objectifs.
<i>Contributions des autres cantons</i>	L'augmentation provient de la réadaptation du principe d'échéance de la provision AIU dans le but de répondre aux recommandations du CCFI et d'une augmentation d'étudiants hors canton.

*Subventions fédérales diverses*

Lors de l'élaboration du budget 2009, la convention de transfert de la microtechnique à l'EPFL n'était pas encore définitive. Le montant des subventions fédérales du budget 2009 comprend encore les recettes liées à l'activité de la microtechnique (cf. rubrique 363800). De plus, cette rubrique a eu une recette extraordinaire et unique de subvention de la confédération pour l'orthophonie concernant l'exercice 2007 et versée en 2009.

Pour conclure, l'Université a réalisé en 2009 le financement d'une partie du redéploiement du mandat d'objectifs et a, grâce à un effort citoyen important, et par une gestion rigoureuse, répondu aux économies demandées par le Conseil d'Etat.

## Comptes 2009 de l'Université par faculté

Natures comptables	Totat	Dom.central	Lettres	Sciences	Droit	SECO	Théologie
CHARGES DE PERSONNEL	65'768'517.92	15'990'655.93	18'362'667.37	16'564'651.33	5'981'935.60	7'562'929.79	1'305'677.90
BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	14'585'325.40	7'004'872.74	1'906'981.91	3'897'248.33	708'530.19	960'503.03	107'189.20
INTERETS PASSIFS	1'146.36	1'025.38	141.50	-21.98	0.00	1.46	0.00
AMORTISSEMENTS	5'399'747.15	2'487'035.00	284'135.00	2'544'036.15	0.00	0.00	84'541.00
DEDOMMAGEMENTS A COLLECTIVITES PUBLIQUES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS ACCORDEES	2'088'750.51	1'344'725.03	156'104.58	515'830.90	11'940.00	42'190.00	17'960.00
ATTRIBUTION AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	8'488'185.56	8'488'185.56					
<b>Charges</b>	<b>96'331'672.90</b>	<b>35'316'499.64</b>	<b>20'710'030.36</b>	<b>23'521'744.73</b>	<b>6'702'405.79</b>	<b>8'565'624.28</b>	<b>1'515'368.10</b>
REVENUS DE BIENS	-17'696.32	-17'696.32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
CONTRIBUTIONS	-3'934'515.62	-603'663.10	-1'525'211.82	-544'161.40	-521'417.25	-732'043.05	-8'019.00
DEDOMMAGEMENT DE COLLECTIVITES PUBLIQUES	-19'612'010.25	-19'612'010.25	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS ACQUISES	-22'897'490.00	-22'298'850.00	-598'640.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Revenus</b>	<b>-46'461'712.19</b>	<b>-42'532'219.67</b>	<b>-2'123'851.82</b>	<b>-544'161.40</b>	<b>-521'417.25</b>	<b>-732'043.05</b>	<b>-8'019.00</b>
<b>Solde</b>	<b>49'869'960.71</b>	<b>-7'215'720.03</b>	<b>18'586'178.54</b>	<b>22'977'583.33</b>	<b>6'180'988.54</b>	<b>7'833'581.23</b>	<b>1'507'349.10</b>
30000 Commissions	7'300.80	7'300.80	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
301000 Personnel admin. et exploitation	18'681'066.75	12'797'574.20	1'438'138.50	2'827'640.85	738'824.10	826'359.75	52'529.35
301050 Salaires stagiaires et apprentis	341'002.85	44'372.10	0.00	296'630.75	0.00	0.00	0.00
302200 Traitements des professeurs	23'520'567.65	373'161.15	10'164'732.25	5'873'626.55	2'672'180.70	3'640'865.95	796'001.05
302250 Traitements corps intermédiaire	12'912'936.95	249'030.35	3'852'679.90	4'986'445.80	1'638'679.30	1'913'695.50	272'406.10
303000 AVS, ALFA, chômage, accidents LAA	4'637'560.05	1'135'819.05	1'281'325.25	1'168'702.85	426'129.60	532'450.45	93'132.85
304000 Caisse de pensions	4'892'009.75	1'136'730.40	1'441'102.80	1'228'421.65	434'587.50	575'788.25	75'379.15
305610 Caisse de remplacement	387'803.50	6'094.75	149'282.30	114'438.35	46'463.20	59'858.25	11'666.65
307100 Prest. retraités à charge Etat	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
308000 Pers. temporaire fact. par tiers	13'619.75	13'619.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
309800 Autres charges de personnel	374'649.87	226'953.38	35'406.37	68'744.53	25'071.20	13'911.64	4'562.75
310645 Imprimés, fourn. bureau et enseign	2'735'424.28	871'845.53	536'942.23	767'068.47	262'094.92	253'944.27	43'528.86
311000 Machines, mobilier et équipement	3'137'075.70	2'582'428.76	54'551.90	441'968.24	26'625.00	31'008.25	493.55

## Comptes 2009 de l'Université par faculté (suite)

Natures comptables	Totat	Dom.central	Lettres	Sciences	Droit	SECO	Théologie
312000 Eau, gaz, chauffage, électricité	1'959'021.00	179'205.85	262'160.50	1'313'861.60	148'505.10	37'776.85	17'511.10
314000 Entretien des bâtiments	388'649.68	263'521.18	20'399.90	82'033.70	10'655.00	10'819.70	1'220.20
315000 Entretien mob, machines, équip.	232'796.89	65'077.63	8'982.70	153'373.41	4'070.95	1'292.20	0.00
316220 Redevances d'utilisation	2'954'467.81	1'763'983.86	404'390.65	513'005.20	118'176.40	154'911.70	0.00
317230 Dédommagements pour frais	1'080'249.60	296'199.02	193'979.26	302'751.50	80'947.85	188'521.62	17'850.35
318000 Mandats, expertises, études	1'979'503.52	928'076.12	399'074.64	314'500.49	45'662.82	265'604.31	26'585.14
319800 Autres frais divers	119'283.28	55'560.17	26'641.63	8'663.74	11'792.15	16'625.59	0.00
330010 Pertes sur débiteurs	100.00	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
331000 Amort. imm. patr. administratif	5'399'647.15	2'486'935.00	284'135.00	2'544'036.15	0.00	0.00	84'541.00
360800 Subsidés div. à la Confédération	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
361800 Subsidés div. aux autres cantons	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
362800 Subsidés divers aux communes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
363800 Subsidés aux ét. propres	2'045'870.51	1'307'345.03	150'604.58	515'830.90	11'940.00	42'190.00	17'960.00
365800 Divers organismes et inst.privés	42'880.00	37'380.00	5'500.00	0.00	0.00	0.00	0.00
366800 Subsidés aux personnes physiques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
381100 Attribution financements spéciaux	8'488'185.56	8'488'185.56	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
390020 Véhicules de service	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
420300 Intérêts sur c/c bancaires et CCP	-1'570.11	-1'570.11	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
427300 Revenus immeubles patrimoine adm.	-16'126.21	-16'126.21	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
433600 Ecolages et finances de cours	-3'033'310.59	-48'608.59	-1'341'644.00	-447'794.00	-491'531.00	-695'814.00	-7'919.00
436650 Dédommagements de tiers	-451'248.84	-109'748.32	-181'317.82	-96'367.40	-28'936.25	-34'879.05	0.00
439850 Recettes diverses	-541'176.04	-536'526.04	-2'250.00	0.00	-950.00	-1'350.00	-100.00
450800 Dédommagement de la Confédération	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
451600 Contributions des autres cantons	-19'520'790.40	-19'520'790.40	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
460800 Subventions fédérales diverses	-22'897'490.00	-22'298'850.00	-598'640.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Totaux</b>	<b>49'869'960.71</b>	<b>-7'215'720.03</b>	<b>18'586'178.54</b>	<b>22'977'583.33</b>	<b>6'180'988.54</b>	<b>7'833'581.23</b>	<b>1'507'349.10</b>

**Evaluation du résultat  
probable des comptes  
2002 - 2009  
(en millions)**

Année	Budget			Prévisions de clôture			Comptes			Différence entre prévisions de clôture et comptes		
	Charges	Revenus	Résultat	Charges	Revenus	Résultat	Charges	Revenus	Résultat	Charges	Revenus	Résultat
2002	1'468.4	1'431.1	-37.3	1'487.6	1'396.3	-91.3	1'504.8	1'476.2	-28.6	-17.2	-79.9	62.7
2003	1'569.9	1'512.7	-57.2	1'597.5	1'521.1	-76.4	1'588.3	1'524.6	-63.7	9.2	-3.5	12.7
2004	1'656.7	1'588.9	-67.8	1'665.8	1'546.7	-119.1	1'665.6	1'566.3	-99.3	0.2	-19.6	19.8
2005 <sup>1)</sup>	1'714.7	1'666.0	-48.7	1'735.2	1'641.3	-93.9	1'723.7	1'645.0	-78.7	11.5	-3.7	15.2
2006 <sup>2)</sup>	1'755.1	1'711.6	-43.5	1'747.4	1'744.9	-2.5	1'723.1	1'768.2	45.1	24.3	-23.3	47.6
2007	1'785.4	1'742.2	-43.2	1'817.0	1'811.8	-5.2	1'791.5	1'798.9	7.4	25.5	12.9	12.6
2008	1'844.1	1'811.0	-33.1	1'876.1	1'846.9	-29.2	1'894.9	1'908.9	14.0	-18.8	-62.0	43.2
2009	1'893.2	1'863.0	-30.2	1'925.0	1'868.4	-56.6	1'912.9	1'880.5	-32.4	12.1	-12.1	24.2

<sup>1)</sup> Sans prise en compte des opérations liées aux versements de la BNS

<sup>2)</sup> Avant mise en œuvre du principe d'échéance

## Mesures urgentes selon l'arrêté du 26 août 2009

En raison des perspectives préoccupantes apparues lors de la première évaluation du résultat des comptes, le Conseil d'Etat a pris, le 26 août 2009, un arrêté visant à éviter tout engagement financier et toute dépenses de fonctionnement non indispensables, durant l'exercice, à l'activité administrative et à l'accomplissement des tâches publiques. Ne sont pas indispensables les dépenses (engagement ou remplacement de personnel, achats de biens et services, dédommagements et subventions, etc.) qui peuvent être abandonnées sans entraîner des risques financiers évidents ou des risques importants pour le fonctionnement de l'Etat. Les dépenses d'investissement n'ont pas été intégrées aux mesures urgentes, dans la mesure où les premières prévisions laissaient déjà présager que les comptes présenteraient un solde budgétaire positif.

Outre l'obligation générale de n'engager que les dépenses de fonctionnement indispensables, un plafonnement de certaines rubriques budgétaires des groupes 31 (biens, services et marchandises) et 36 (subventions accordées) a été introduit conjointement. Les dépenses concernant les biens, services et marchandises pouvaient être utilisées à hauteur de 90% du budget voté par le Grand Conseil. Les subventions ont quant à elles fait l'objet d'un plafonnement différencié par catégorie, allant de 90 à 97% du budget voté. Plusieurs exceptions ont dû être introduites, en particulier s'agissant des aides individuelles et des traitements des enseignants subventionnés, exclus du plafonnement. En cas de dépassement, une demande spéciale sous forme de dérogation (formulaire) devait être soumise en procédure de préavis au service financier, puis transmise au Conseil d'Etat pour décision. Chaque demande devait en principe faire l'objet d'une compensation. Afin de pouvoir suivre les règles et directives sur les mesures urgentes, un paramétrage spécifique a dû être construit sur SAP.

Le plafonnement des crédits budgétaires des groupes 31 (biens, services et marchandises) et 36 (subventions) selon le concept décrit ci-dessus permettait théoriquement de réduire les dépenses inscrites au budget d'un montant avoisinant 28 millions de francs. Ce montant doit ensuite être réduit des dérogations acceptées par le Conseil d'Etat.

Sur 222 demandes de dérogations déposées totalisant 19,5 millions de francs:

- 201 demandes d'un montant total de 18,9 millions de francs ont été acceptées, et compensées à hauteur de 6,9 millions de francs.
- 21 demandes d'un montant total de 0,6 million de francs ont été refusées par le Conseil d'Etat.

Au net, les dérogations acceptées totalisent 12 millions de francs (18,9 millions ./ 6,9 millions de compensations).

Ainsi, sur 28 millions de francs de réductions de dépenses réalisables par les plafonnements de crédits, ce sont potentiellement des améliorations nettes de 16 millions de francs qui ont été obtenues par les mesures urgentes. Ce chiffre est néanmoins à considérer avec précaution, dans la mesure où même en l'absence de mesures urgentes, on peut supposer qu'il y aurait eu des soldes de crédits non dépensés sur les groupes de dépenses concernées. Par ailleurs, les compensations étaient souvent proposées par le biais de recettes supplémentaires non budgétées qui auraient de toute façon été réalisées.

Il n'en reste pas moins que les mesures urgentes prises ont permis incontestablement de freiner la dynamique de dépenses, au-delà même des crédits budgétaires qui faisaient directement l'objet d'un plafonnement.





---

## **Compte de fonctionnement détaillé**

*La récapitulation du compte de fonctionnement figure en pages 9 et 10.*